

# **DONO, CONTRODONO E CORRUZIONE**

**Ricerche storiche e  
dialogo interdisciplinare**

*a cura di*  
**Gianluca Cuniberti**



**Edizioni dell'Orso**

*Fonti e studi di Storia Antica*  
Collana fondata da  
SILVIO CATALDI

*Volume pubblicato con il contributo dell'Università degli Studi di Torino,  
Dipartimento di Studi storici, Ricerca locale – linea b*

*Comitato Scientifico:* Silvio Cataldi (Torino), Victor Alonso Troncoso (La Coruña),  
Claudia Antonetti (Venezia), Elisabetta Bianco (Torino), Pietro Cobetto Ghiggia  
(Campobasso), Gianluca Cuniberti (Torino), Dominique Lenfant (Strasbourg),  
Robert Weldon Wallace (Evanston)

I volumi pubblicati nella Collana sono sottoposti a un processo di *peer review*  
che ne attesta la validità scientifica.

# DONO, CONTRODONO E CORRUZIONE

Ricerche storiche e  
dialogo interdisciplinare

*a cura di*

Gianluca Cuniberti



Edizioni dell'Orso  
Alessandria

© 2017

Copyright by Edizioni dell'Orso s.r.l.

15121 Alessandria, via Rattazzi 47

Tel. 0131.252349 - Fax 0131.257567

E-mail: [info@ediorso.it](mailto:info@ediorso.it)

<http://www.ediorso.it>

Realizzazione editoriale e informatica: ARUN MALTESE ([biblioteca.bear@gmail.com](mailto:biblioteca.bear@gmail.com))

Grafica della copertina: PAOLO FERRERO ([paolo.ferrero@nethouse.it](mailto:paolo.ferrero@nethouse.it))

*È vietata la riproduzione, anche parziale, non autorizzata, con qualsiasi mezzo effettuata, compresa la fotocopia, anche a uso interno e didattico. L'illecito sarà penalmente perseguibile a norma dell'art. 171 della Legge n. 633 del 22.04.1941*

ISBN 978-88-6274-699-1

## INDICE GENERALE

GIANLUCA CUNIBERTI <i>Premessa</i>	p. IX
CLAUDIA ANTONETTI Gli Antichisti e le indagini sul dono: una prospettiva da riattualizzare	1
STEFANO DE MARTINO “Corrompere” gli dèi nell’Anatolia ittita	15
CAROLINA FERRANDI Corruzione e malversazione nell’impero ittita: tra <i>exempla</i> , normativa e casi concreti	27
DOMINIQUE LENFANT Liens personnels, pots-de-vin ou protocoles ? Les dons du roi de Perse aux ambassadeurs grecs	41
NICOLAS RICHER Pourquoi Sparte a vaincu Athènes en 404. Les pratiques sociales et militaires traduisant une influence sur l’action d’autrui mentionnées par Xénophon dans le début des <i>Helléniques</i>	71
PIETRO COBETTO GHIGGIA La corruzione come ‘reato pretestuoso’ nell’Atene di età classica	101
CLAUDIA ZANAGA L’arbitrato nell’Atene del IV secolo a.C.: varie sfumature di (il)legalità	113
DANIELA MARCHIANDI Contiguità pericolose nell’amministrazione locale dell’Attica classica: affari di famiglia, conoscenze altolocate e doni strategici (a margine del contratto di affitto di una cava di pietra ad Eleusi – <i>SEG LIX</i> 143)	131
MARCO BETTALLI Ricchezza, corruzione, incompetenza: il mestiere di stratego nell’Atene del IV secolo a.C.	179
GIANLUCA CUNIBERTI Il dono, la persuasione, la democrazia: percezione e negazione della <i>dorodokia</i>	197

ARNALDO MARCONE	
Forme evergetiche nella società del Principato: la riflessione senecana	219
PAOLO GARBARINO	
<i>Ad legem Iuliam repetundarum</i> . Profili giuridici della repressione della corruzione in età tardoantica	233
ANDREA PELLIZZARI	
La fenomenologia del «dono» nell'opera di Libanio: un approccio multiforme	271
BERNADETTE CABOURET	
Les cadeaux aux empereurs et aux dignitaires dans l'Empire romain oriental tardif	289
EDOARDO BONA	
<i>Quando strenas do, mihi accipio et ego</i> (Aug. <i>serm</i> 198, 2). Appunti dono e contraccambio nella predicazione di Agostino	309
EMILIANO URCIUOLI	
Un banale circuito infernale. Il 'mercato oblativo' all'origine del campo religioso cristiano	327
MARIA CHIARA GIORDA	
Tra la terra e il cielo: offerte, doni e reciprocità nell'Egitto monastico tardo antico	375
ANDREA NICOLOTTI	
Doni e controdoni nel culto delle reliquie	401
VALENTINA TONEATTO	
Interessi privati e beni della comunità nel discorso ecclesiastico tra Tardo Antico e Alto Medioevo	419
DARIO CANZIAN	
Governare con il consenso: clientele, amicizie, fedeltà e corruzione a Padova tra comune e signoria	433
MARINO ZABBIA	
Corruzione uso politico del dono e crisi del Comune in Albertino Mussato e altri cronisti trecenteschi	455

LORENZO TANZINI Le pratiche elettorali e consiliari dei comuni italiani (XIII-XIV): tra regolamentazione e forzature	471
ANTONIO OLIVIERI Il linguaggio della riforma: retorica della corruzione e ritorno alle origini nella documentazione ospedaliera tardomedievale	493
DANIELA PIEMONTINO «Beneficio pubblico» e «utili particolari» nella Valsesia del Seicento	515
DEBORAH BESSEGHINI Dono e corruzione come vettori di mondializzazione. Il caso di Anita O’Gorman alla vigilia del processo di indipendenza dell’America spagnola (1808-1809)	535
PIERANGELO GENTILE Doni e controdoni tra onore e scandalo: dalla tabacchiera di Carlo Alberto al caso Herz	563
PARIDE RUGAFIORI Italia 1920-1960: dono e corruzione tra etica, politica e impresa. Riflessioni dal caso Gaslini	581
PAOLO SILVESTRI Welfare State e tassazione. Il punto critico della libertà: tra dono e corruzione	587
LUCA BAGETTO Carisma globale contro istituzioni globali? Per un ripensamento dell’eredità politica degli anni ’70	609
PAOLO HERITIER Ambivalenze dei circoli del dono e della vendetta: la giustizia come reciprocità	633
ROCCO SCIARRONE Dono, scambio e capitale sociale. Alle basi della forza e persistenza delle reti mafiose	657





DOMINIQUE LENFANT

## Liens personnels, pots-de-vin ou protocole ? Les dons du roi de Perse aux ambassadeurs grecs

Sur les dons du roi de Perse aux ambassadeurs grecs, la tradition littéraire n'a pas manqué de nous livrer des anecdotes marquantes. Songeons à l'Athénien Pyrilampe, qui, à l'issue d'une mission à la cour, rapporta à Athènes des paons, animaux exotiques et fascinants qui firent ainsi leur première apparition en Europe, dont il fit l'élevage avec son fils et qui furent pendant plusieurs décennies une attraction pour une foule de Grecs qui n'hésitaient pas, pour jouir de leur spectacle, à venir de loin et à payer un droit<sup>1</sup>. Songeons aussi à cet autre Athénien, Timagoras, qui aurait battu des records en recevant du Grand Roi toute une palette de dons insolites : à en croire Plutarque, il aurait non seulement bénéficié d'une forte somme en monnaie d'or (10000 dariques), mais aussi de diverses prestations de luxe : repas somptueux, porteurs qui le reconduisirent sur des centaines de kilomètres jusqu'à la mer, serviteurs spécialisés dans la préparation de sa couche et – *last but not least* – un troupeau de 80 vaches avec leurs bouviers pour lui fournir un lait de vache nécessaire à sa santé<sup>2</sup>.

Ces anecdotes sont l'occasion de rappeler que, de la fin du VI<sup>e</sup> siècle à l'époque de l'expédition d'Alexandre deux siècles plus tard, un certain nombre d'ambassades furent envoyées par des cités grecques d'Europe dans l'empire perse, que ce fût pour négocier un accord de paix ou pour solliciter une aide diplomatique, militaire ou financière qui leur permît de contrer d'autres cités<sup>3</sup>. Or, quand ces ambassades parvenaient à la cour, si elles voulaient obtenir une audience, elles devaient se plier à un protocole précis. Ainsi, comme tout visiteur, qu'il fût ou non sujet de l'empire et qu'il fût grec ou non, les émissaires devaient se prosterner devant le Roi<sup>4</sup>. S'y ajoutait, dans le cas d'ambassades, l'usage de faire des présents (*dôra*).

<sup>1</sup> Plat. *Charmid.* 158a ; Plut. *Per.* 13, 15 ; Aristoph. *Ach.* 61-63 ; Athen. IX, 397c-d ; Aelian. *De nat. anim.* V, 21 ; Lys. XIX, 25-26. Sur les paons de Pyrilampe et de Démos, cf. MILLER 1997, 189-192, et CARTLEDGE 1990.

<sup>2</sup> Plut. *Artax.* 22, 9-10 ; *Pelop.* 30.

<sup>3</sup> MILLER 1997, 109-112 ; MARIGGIÒ 2013.

<sup>4</sup> Cf. Hdt. VII, 136 ; Plut. *Them.* 27 ; Nep. *Conon* 3, 2-4 ; Aelian. *VH I*, 21. Cf. BRIANT 1996, 234-5.

Comparés à des cadeaux entre concitoyens à l'intérieur d'une cité grecque<sup>5</sup> ou entre particuliers issus d'États distincts (on songe aux échanges d'objets symboliques liés aux relations d'hospitalité)<sup>6</sup>, ces dons effectués lors des ambassades grecques en Perse avaient une double particularité. En premier lieu, ils s'inscrivaient dans un cadre diplomatique, c'est-à-dire non seulement international, mais aussi officiel, ce qui veut dire que, contrairement à de simples relations d'hospitalité, les individus représentaient l'État qui les envoyait. En second lieu, ces dons prenaient une dimension interculturelle. En effet, sous leur allure banale, les dons étaient, comme toujours et partout, des pratiques très codifiées, en Grèce comme dans l'empire perse : ils étaient de telle nature précise, se pratiquaient dans telles circonstances, au profit de telle personne, avec telle fonction bien définie<sup>7</sup>. Rien d'étonnant si les pratiques du don n'étaient pas chez les Perses ce qu'elles étaient chez les Grecs, en particulier dans le domaine diplomatique.

Dès lors, plusieurs questions se posent : quelles étaient les différences de code ? Y a-t-il eu adaptation des uns à la culture des autres ? Comment les écarts entre les codes ont-ils été interprétés par les acteurs (les ambassadeurs et leurs concitoyens) ou par nos sources (qui se trouvent être exclusivement grecques) ? Ont-ils donné lieu à des malentendus culturels ?

Symboles d'un lien d'hospitalité personnel, éléments d'un protocole bien établi ou encore pots-de-vin : plusieurs grilles d'analyse ont été mises à contribution, dont je propose de tester la pertinence. Mais, pour tenter de comprendre ces pratiques, on peut commencer par rappeler ce que nous savons des usages perses en matière de dons (1), avant d'analyser les réactions des ambassadeurs aux présents qu'ils reçurent du Roi (2), pour enfin nous arrêter à l'interprétation de ces dons tant par les Anciens que par les Modernes (3).

## 1. Pratiques de don attestées dans l'empire perse

Les pratiques de don à l'intérieur de l'empire perse sont bien attestées dans nos sources, du moins pour celles qui concernent le Grand Roi, lequel apparaît tour à tour comme celui qui fait et qui reçoit des dons<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Sur les occasions de dons dans l'Antiquité, cf. SATLOW 2013, dont l'excellente introduction signale le rôle essentiel des codes sociaux, mais souligne aussi salutairement qu'il existe des dons désintéressés et gratuits, sans attente de réciprocité. Il va de soi que nous sommes dépendants de nos sources, qui mentionnent tout ce qui est rituel social et politique, et il est possible que d'autres sortes de cadeaux aient été faits dans la vie quotidienne.

<sup>6</sup> Cf. HERMAN 1987, 60-63. Voir *infra* (3.2).

<sup>7</sup> Cf. SATLOW 2013, 1-2.

<sup>8</sup> Ces pratiques ont été bien étudiées par les historiens de l'empire perse. Cf. SANCISI WEERDENBURG 1989, BRIANT 1996, 78-81, 314-335, 406-410 et *passim*.

*Le Roi et ses sujets*

Les dons jouaient tout d'abord un rôle dans les relations entre le Roi et ses sujets, et ce dans les deux sens. Des dons étaient faits au Roi par les peuples sujets de l'empire, qui étaient tenus de lui faire régulièrement des présents (*dôra*) : ces derniers sont souvent cités au côté du tribut (*phoros*) que les peuples devaient verser tout aussi régulièrement au roi de Perse<sup>9</sup>. Ces dons avaient la double particularité d'être obligatoires et d'avoir une valeur symbolique précise. Faire un don au Roi revenait à reconnaître qu'on lui était soumis, et c'est la raison pour laquelle les peuples sont représentés comme des porteurs de dons en procession sur les fameux reliefs de Persépolis<sup>10</sup>.

De son côté, le Roi lui aussi pratique le don au profit de ses sujets, et ce en des circonstances diverses qui sont principalement de deux ordres : soit des cérémonies royales où le don fait partie des solennités d'usage (accession au trône, banquet d'anniversaire, désignation de successeur) soit le désir royal ponctuel de récompenser ou d'honorer un individu précis. À en croire l'auteur de l'*Anabase*, certaines catégories précises de dons étaient même appelées des « présents d'honneur » (*dôra timia*) et ils étaient « d'usage » (*nomizetai*) chez le Roi. Sont cités comme tels les beaux vêtements, des bijoux tels que bracelets (*pselia*) et torques (*streptoi*) en or, des chevaux pourvus d'un frein en or (*hippoi chrysochalinoi*) ou encore un glaive (*akinakès*) en or<sup>11</sup>. Toujours d'après

<sup>9</sup> Hdt. III, 89, présente les dons comme une alternative au tribut, mais SANCISI WEERDENBURG 1989, 129-130, les juge plus probablement complémentaires. Cf. BRIANT 1996, 79-80.

<sup>10</sup> Cf. WALSER 1966 ; BRIANT 1996, 205-206. Il existait, semble-t-il, à la cour des préposés à la réception des dons, qui s'occupaient sans doute de ces dons faits par les peuples sujets. (Ce sont les *dôrôn apodektères*, « receveurs de dons », mentionnés par le Pseudo-Aristote, *De Mundo*, 398a25. Cf. bibliographie dans LENFANT 2011b, 46-48).

<sup>11</sup> Xen. *Anab.* I, 2, 27 : « les présents d'honneur (*dôra timia*) qui sont d'usage (*nomizetai*) chez le Roi : un cheval avec un frein d'or, un collier d'or, des bracelets et un glaive (*akinakès*) en or, une robe perse. » Cette liste recoupe celle de la *Cyropédie*, VIII, 2, 7-8, quand l'auteur affirme que Cyrus faisait de très nombreux cadeaux et que sa générosité en dons (*polydoria*) est encore pratiquée par les rois de Perse. Les dons indiqués sont en effet les suivants : beaux vêtements (*stolai*) et présents (*dôra*) que l'on reconnaît comme étant ceux du Roi – bracelets (*pselia*), torques (*streptoi*), chevaux au frein d'or (*hippoi chrysochalinoi*). Des récits donnent des exemples de cette pratique et de l'attribution de ces mêmes cadeaux. Ainsi, d'après Ctésias (F 26, plus précisément Plut. *Artax.* 14, 5 ; 15, 1-2), Mithridatès reçoit des cadeaux (*dôra*) que lui envoie le roi Artaxerxès, qui les présente comme un honneur en récompense d'un service rendu lors de la mort de Cyrus. Invité à un dîner, il y vient avec ces cadeaux, qui s'avèrent compter un bel habit (*esthès*), des torques (*strepta*) et des bracelets (*pselia*) en or, un glaive (*akinakès*) de grande valeur. On dispose d'exemples archéologiques de ces objets précieux : bracelets en or (KUHRT 2007, 638, fig. 13.3 : trésor de l'Oxus), torque impressionnant porté, sur une statue de schiste, par un dignitaire égyptien (Ptah-hotep) à la cour de Darius (KUHRT 2007, 660, fig. 13.5), *akinakès* (KUHRT 2007, 533-535 : représentation et étuis).

Xénophon, le Roi offrait ainsi des présents que l'on reconnaissait comme étant de lui, car il en avait le monopole<sup>12</sup>. Ce monopole royal permettait d'enrichir la symbolique de ces dons, qui devenaient ainsi, pour leurs bénéficiaires, une manière d'afficher qu'ils bénéficiaient de la faveur du Roi et, partant, un facteur de prestige à l'intérieur de l'empire<sup>13</sup>. Quant au Roi, il usait du don comme d'un instrument de pouvoir, dans la mesure où ce dernier lui permettait d'afficher sa position supérieure, mais aussi d'exiger en retour la loyauté du bénéficiaire<sup>14</sup>.

Ainsi donc les sujets faisaient des dons au Roi et le Roi faisait des dons à ses sujets, mais ces deux types de dons ne s'inscrivaient pas pour autant dans un système d'échanges. En effet, les peuples sujets avaient obligation de donner, mais pas le Roi, qui donnait selon son bon vouloir, et non en vertu d'une règle. En conséquence, il ne donnait qu'à certains individus, qui ne s'identifiaient pas avec les peuples donateurs : les dons ne circulaient pas de manière bilatérale et symétrique. De plus, les dons des peuples et sujets symbolisaient leur soumission, alors que ceux du Roi manifestaient au contraire son pouvoir. Ainsi, quels qu'en fussent l'auteur et le bénéficiaire, le don était un symbole politique et social de la position respective du Roi et de ses sujets dans la hiérarchie impériale.

#### *Les dons entre le Roi et les ambassadeurs*

Le même système s'appliquait-il dans les rapports entre le Roi et les ambassadeurs extérieurs à l'empire ? C'est ce que suppose Josef Hofstetter, d'après qui les ambassadeurs relevaient du même système de cadeaux honorifiques que les courtisans<sup>15</sup>. L'idée mérite toutefois examen et c'est à cette fin que l'on se propose d'envisager successivement les dons faits au Roi par les ambassadeurs grecs et les dons faits, à l'inverse, par le souverain à ces envoyés.

À vrai dire, les dons des ambassadeurs au Roi ne sont aucunement attestés<sup>16</sup>.

<sup>12</sup> Après avoir dit, dans le passage de la *Cyropédie*, que les présents cités sont reconnus comme étant ceux du Roi, il explique : « Car nul n'a là-bas le droit de les détenir si ce n'est pas le Roi qui les lui a donnés. » De fait, on a retrouvé des vases en or ou en argent portant inscrit le nom d'un Grand Roi, Darius, Xerxès ou Artaxerxès, qui pourraient être de tels cadeaux (SANCISI WEERDENBURG 1989, 142, n. 14 ; LECOQ 1997, 128, en fait une mention générale, et traduit des inscriptions sur vases au nom de Darius (DVS : « Darius, le Grand Roi », p. 249), de Xerxès (XH, p. 250 ; XVS, p. 264 : « fait dans la maison du roi Xerxès ») et d'Artaxerxès I (A<sup>1</sup>VS, p. 266)). Les vases ne figurent certes pas dans la liste de Xénophon, mais celle-ci n'est peut-être pas complète et il n'est pas exclu qu'elle ait évolué avec le temps.

<sup>13</sup> SANCISI WEERDENBURG 1989, 134.

<sup>14</sup> KUHRT 2007, 637-640.

<sup>15</sup> HOFSTETTER 1972, 102.

<sup>16</sup> Certains ont proposé d'interpréter tel objet retrouvé en fouilles comme un cadeau diplomatique. Ainsi, la statue de Perséphone en marbre retrouvée à Persépolis, longtemps considérée par les Modernes comme le fruit d'un butin, a fait l'objet d'une autre hypothèse :

On pourrait certes penser que ce n'était pas l'usage grec et que les Grecs s'en tenaient à leur coutume. Mais ce n'est peut-être pas la raison majeure, car ces derniers savaient s'adapter aux usages locaux en cette matière précise. Ainsi, par exemple, Thucydide rapporte que, comme il était d'usage d'apporter des cadeaux au roi des Odryses, les Athéniens envoyèrent à ce dernier, dans l'hiver 429/428, des ambassadeurs et des cadeaux (*dôra*)<sup>17</sup>. On peut donc se demander si la raison fondamentale qui pouvait dissuader les ambassadeurs grecs d'apporter des présents n'était pas plutôt que c'était une obligation des peuples soumis à la tutelle perse : dans le contexte perse, ces dons étaient pour eux un signe de soumission. Cette hypothèse suppose cependant que les Grecs aient pu à la cour afficher la fierté de leur indépendance, alors même qu'ils y venaient le plus souvent en solliciteurs. Elle cadre certes avec les anecdotes sur le refus de certains visiteurs grecs d'accomplir la *proskynèse*, mais il est permis de douter du crédit de telles anecdotes<sup>18</sup>. Dans ces conditions, une autre hypothèse serait qu'il n'ait pas été d'usage à la cour que les ambassadeurs, grecs ou non, vinsent avec des présents. En l'absence de source sur des ambassades non grecques<sup>19</sup>, cette hypothèse ne peut être confirmée, mais elle ne peut non plus être rejetée.

À l'inverse, les cadeaux du Roi aux ambassadeurs sont relativement bien attestés. Nos sources y font deux types d'allusions, les unes relatives à un usage général, les autres à tel ou tel cadeau individuel. La mention d'un usage général la plus explicite figure dans l'*Histoire variée* d'Élien, qui évoque avec précision les dons que le Roi faisait aux ambassadeurs qui venaient à sa cour :

Δώρα τὰ ἐκ βασιλέως διδόμενα τοῖς παρ' αὐτὸν ἤκουσι πρεσβευταῖς, εἴτε παρὰ τῶν Ἑλλήνων ἀφίκοιντο εἴτε ἐτέρωθεν, ταῦτ' ἦν· τάλαντον μὲν ἐκάστω Βαβυλώνιον ἐπισήμου ἀργυρίου, ταλαντιαῖα δὲ φιάλαι δύο ἀργυραῖ· δύναται δὲ τὸ τάλαντον τὸ Βαβυλώνιον δύο καὶ ἐβδομήκοντα μνᾶς Ἀττικᾶς. Ψέλια δὲ καὶ ἀκινάκην ἐδίδου καὶ στρεπτόν, χιλίων δαρεικῶν ἄξια ταῦτα, καὶ στολὴν ἐπ' αὐτοῖς Μηδικήν· ὄνομα δὲ τῆ στολῆ δωροφορικῆ.

étant donné qu'elle est en marbre de Thasos et que l'on peut dater l'objet, PALAGIA 2008, 227-232, a proposé d'y voir un cadeau diplomatique de la cité de Thasos au Grand Roi datant du milieu du V<sup>e</sup> siècle. Il nous semble cependant qu'en l'absence de tout témoignage sur une telle pratique grecque, l'hypothèse reste fragile.

<sup>17</sup> Thuc. II, 101.

<sup>18</sup> Par ex., Nep. *Conon* (IX), 3, 2-4. Sur le caractère stéréotypé de ces anecdotes, cf. LENFANT 2011a, 338.

<sup>19</sup> Une inscription carienne en langue grecque nous fait connaître l'ambassade du Carien Arlissis, dépêchée à la cour par le roi de Carie et satrape Mausole en 367/366 (RHODES - OSBORNE 2003, n° 54, 258-259), mais cette mission relevait des ambassades internes à l'empire et, du reste, aucun des quelques détails connus n'a trait à des dons : si l'envoyé fut accusé de manquement à sa mission d'ambassadeur (*parapresbeia*), l'accusation (qui nous reste obscure. Cf. BRIANT 1996, 688) vint du roi de Perse et elle était liée, d'après Mausole, à une conspiration contre sa propre personne, c'est-à-dire contre celui qui l'avait missionné.

« Pour ce qui est des dons offerts par le Roi aux ambassadeurs qui venaient chez lui, qu'ils arrivassent de chez les Grecs ou d'ailleurs, voici ce qu'ils étaient : à chacun un talent babylonien d'argent frappé, deux coupes (*phialai*) d'argent d'un talent (le talent babylonien vaut soixante-douze mines attiques). Et il donnait des bracelets, un glaive (*akinakès*) et un torque, l'ensemble valant mille dariques, et en outre un habit mède. Cet habit était appelé dorophorique (*litt.* « offert en présent ») » (Aelian. *VHI*, 22).

Ce passage donne trois types d'indications. En premier lieu, le don de cadeaux aux ambassadeurs apparaît comme un usage systématique à la cour perse. En deuxième lieu, ces présents sont de nature précise. Enfin, chaque ambassadeur paraît recevoir chacun de ces présents, monnaie d'argent, coupes en argent, bracelets, glaive (*akinakès*), torque et habit. Élien écrit certes plus de cinq siècles après la chute de l'empire perse, mais il a transmis sur son compte des traditions importantes remontant souvent à des sources d'époque, quoique non précisées<sup>20</sup>. Quel crédit peut-on lui accorder sur ces trois points ?

On aimerait trouver la réponse en confrontant ces dires avec les cas connus, mais les choses ne sont pas si simples, car les présents offerts à tel et tel ambassadeur ne nous sont pas connus de façon systématique pour chaque ambassade, mais un peu par hasard, parce qu'ils font l'objet d'un incident ou sortent de l'ordinaire : comme souvent, les sources littéraires relèvent les dysfonctionnements et l'exception plutôt que l'usage ordinaire, souvent bien connu des lecteurs de l'époque. Parfois aussi, on le verra, les auteurs ne se gênent pas pour inventer quand cela sert leur propos, qu'il convient donc toujours de prendre en compte<sup>21</sup>.

Cela dit, pour ce qui est du premier point, on peut considérer comme vraisemblable que tout ambassadeur se soit vu offrir des présents par le Roi<sup>22</sup>. Des précédents sont attestés dans le monde proche-oriental, par exemple, chez les Assyriens, où le roi offrait parfois des bijoux aux ambassadeurs<sup>23</sup>. Dans les sources grecques, plusieurs allusions suggèrent aussi qu'il s'agissait d'une norme. Plutarque évoque ainsi les « présents qui étaient en usage » (*dōra nomizomena*)<sup>24</sup>.

<sup>20</sup> Cf. HENKELMAN 2011.

<sup>21</sup> Ces principes de critique historique peuvent paraître banals, mais la suite montrera qu'ils sont loin d'être toujours pris en compte.

<sup>22</sup> C'est ce que suppose Pierre Briant en se fondant précisément sur ce seul passage d'Élien : « les ambassadeurs recevaient systématiquement des dons de la part du Grand Roi. » (BRIANT 1996, 324).

<sup>23</sup> KUHRT 2007, 640 n. 8, signale qu'à la cour des rois néo-assyriens on distribuait des bijoux aux ambassadeurs.

<sup>24</sup> Plutarque dit que le Roi envoya à Pélopidas « parmi les présents en usage, les plus brillants et les plus considérables » (*δῶρα δὲ λαμπρότατα καὶ μέγιστα τῶν νομιζομένων*, *Pelop.* 30, 7), mais que le Thébain n'accepta pas « d'autre présent que ceux qui étaient des

Et si Xénophon dit, comme nous verrons, que, lors du congrès de Suse de 367, l'Arcadien Antiochos refusa *ta dôra*, « les présents », sans autre précision, l'expression suggère un usage établi et connu du lecteur<sup>25</sup>. Le fait même qu'en plusieurs circonstances des ambassadeurs aient pu accepter ou refuser ces dons suppose qu'ils étaient pratique courante<sup>26</sup>. Rien ne vient contredire l'idée d'Élien selon laquelle c'était un usage systématique à la cour perse que d'offrir des présents aux ambassadeurs, qu'ils fussent grecs ou non.

Pour ce qui est de la nature de ces dons, Élien la définit avec précision en énonçant six types d'objets<sup>27</sup>, tous en métal précieux si l'on fait abstraction de l'habit mède. L'idée même que ces présents aient été de nature précise rappelle ce que Xénophon rapporte, on l'a vu, des « présents d'honneur » offerts par le Roi à ses subordonnés<sup>28</sup>. Quant à leur identité, elle n'a rien d'extravagant, car les éléments de cette liste correspondent à des pièces archéologiques qui étaient indéniablement typiques du luxe de cour achéménide<sup>29</sup>. Si l'on compare les exemples de cadeaux individuels connus, on constate qu'ils sont loin de relever tous de la liste présentée par Élien comme un standard. Certains peuvent assurément en être rapprochés. Ainsi, les Athéniens Épicratès et Phormisios, qui allèrent en ambassade à la cour dans les débuts du IV<sup>e</sup> siècle, passaient pour y avoir reçu du Roi des saucières en or et de petites assiettes en argent<sup>30</sup>. De tels objets ne sont pas de nature très différente des coupes en argent citées par Élien, les unes et les autres étant des pièces de vaisselle en métal précieux<sup>31</sup>. D'autres

gages de bonne grâce et de bienveillance » (τῶν δὲ δώρων οὐδὲν ὅ τι μὴ χάριτος ἦν σύμβολον καὶ φιλοφροσύνης, 30, 8).

<sup>25</sup> C'est au point que Jean Hatzfeld traduit dans la CUF « les présents d'usage », ce qui correspond bien au sens.

<sup>26</sup> Voir *infra* (2).

<sup>27</sup> P. Briant en déduit que les dons aux ambassadeurs relevaient d'un usage précis (BRIANT 1996, 319).

<sup>28</sup> En revanche, par son contenu, cette liste ne recoupe qu'en partie la liste de ces « présents d'honneur ».

<sup>29</sup> Par exemple, monnaie d'argent : *PRACHT* 2006, 73-75. Bracelets : *PRACHT* 2006, 126, 207, 230. Phiales en métal précieux : *LECOQ* 1997, 250, fig. 26, *PRACHT* 2006, 191, 194-197, *KUHRT* 2007, 317, fig. 8.1, avec une inscription au nom d'Artaxerxès. Torques et akinakès représentés sur les reliefs de Persépolis : respectivement *PRACHT* 2006, 208 et 209.

<sup>30</sup> Plat. Com. *Les Ambassadeurs* fr. 127 K-A (119 K) = Athénée VI, 229f :

καὶ τ' ἔλαβον Ἐπικράτης τε καὶ Φορμίσιος  
παρὰ τοῦ βασιλέως πλεῖστα δωροδοκῆματα,  
ὄξύβαφα χρυσᾶ καὶ πινακίσκους ἀργυροῦς...

« Et ensuite Épicratès et Phormisios reçurent  
du roi une foule de pots-de-vin (*dôrodokêmata*),  
des saucières en or et des petites assiettes en argent. »

<sup>31</sup> On songe aussi à la phiale en or détenue par Démos (*infra*, n. 34 et 61), même s'il



présents connus n'ont, en revanche, rien de commun avec ces cadeaux-types, tels les paons qui furent offerts à Pyrilampe<sup>32</sup> ou encore la couronne de fleurs dont le roi de Perse gratifia Antalkidas après l'avoir trempée dans le parfum le plus précieux, don qui, d'après le *Pélopidas* de Plutarque, serait le cadeau le plus honorable qu'Artaxerxès fit jamais à un Grec<sup>33</sup>. De manière peu surprenante, nos sources privilégient la mention de présents à caractère exceptionnel. Il est permis d'avancer l'hypothèse que ces derniers ne faisaient que s'ajouter aux présents usuels. Un indice pourrait, du reste, le suggérer : le fils de Pyrilampe, Démos, était, à la génération suivante, détenteur d'une phiale en or qu'il disait tenir du Grand Roi et qu'il avait en fait peut-être héritée de son père : cet objet relèverait, quant à lui, des présents plus classiquement offerts aux ambassadeurs en visite à la cour<sup>34</sup>. Les présents usuels retenaient moins l'attention et n'appelaient peut-être pas de mention particulière. Quand Plutarque précise que Pélopidas reçut « les cadeaux les plus brillants et les plus considérables parmi ceux qui étaient en usage » (δῶρα λαμπρότατα καὶ μέγιστα τῶν νομιζομένων), leur nature n'est pas spécifiée<sup>35</sup>. Dans cette hypothèse, les présents supplémentaires et sortant de l'ordinaire relevaient moins de l'usage systématique de la cour que du bon-vouloir du Roi, inspiré par la sympathie ou par le constat d'une pleine convergence de vues sur la teneur de l'accord à conclure<sup>36</sup> : le Roi manifestait ainsi toute sa satisfaction<sup>37</sup>.

n'est pas entièrement sûr qu'elle soit un cadeau diplomatique. En matière de vêtements, on pense aussi à l'exclamation que provoquent, dans les *Acharniens* d'Aristophane, les ambassadeurs athéniens de retour de Perse : « Par Ecbatane ! Quel équipage ! », sans doute du fait des riches vêtements perses voyants et exubérants qu'ils portent parce qu'ils leur ont été offerts (la robe dorophorique ?).

<sup>32</sup> Cf. *supra*, n. 1. Cf. MILLER 1997, 189-191, qui analyse ce cadeau diplomatique pour sa réception culturelle à Athènes, comme un symbole du luxe perse.

<sup>33</sup> Plut. *Artax.* 22, 1-2 ; *Pelop.* 30, 6. Cf. Aelian. *VH* XIV, 39. Pour des raisons que l'on verra *infra* (3.3), je laisse ici de côté les cadeaux dont aurait bénéficié Timagoras selon Plutarque (*Artax.* 22) : une très forte somme d'argent, des repas magnifiques, 80 vaches, un lit, des serviteurs préposés à la préparation du lit et des porteurs.

<sup>34</sup> Lys. XIX, 25-26. Il faut néanmoins rester prudent, car Démos disait tenir la coupe du Grand Roi (ἔλαβε μὲν σύμβολον παρὰ βασιλέως τοῦ μεγάλου φιάλην χρυσοῦν, « il avait reçu du Grand Roi, comme marque de reconnaissance (*symbolon*), une phiale en or ») – du Grand Roi, non de son père, et l'on ne peut être sûr qu'il s'agisse d'un raccourci.

<sup>35</sup> Plut. *Pelop.* 30, 7. Il est vrai que leur mention ne pourrait que véhiculer des connotations de luxe qui feraient du tort à l'image plutarquéenne d'un personnage désintéressé. L'objectif du moraliste est alors d'opposer le comportement vertueux de Pélopidas à celui de Timagoras et de signaler la modestie des dons qu'il accepta. L'auteur semble en fait partagé entre le désir de montrer, d'un côté (30, 7), que son héros fut honoré par le Grand Roi (et quelle démonstration plus voyante que les cadeaux ?), de l'autre (30, 8) qu'il est resté moralement irréprochable.

<sup>36</sup> On peut se référer au cas de Conon quand il monta à la cour pour demander au Roi de

Quant au dernier point relevé dans le texte d'Élien, l'idée que tout ambassadeur recevait chacun des dons mentionnés, il paraît invérifiable, mais signifierait que l'ambassade était la source réelle d'un enrichissement hors du commun. On peut penser que cela aurait laissé des traces beaucoup plus nettes dans nos sources et par conséquent se montrer sceptique.

Au total, ce système de dons aux ambassadeurs ressemble à celui des dons du Roi à ses propres sujets en ce qu'il permet à ce dernier de manifester sa bienveillance de manière plus ou moins marquée. Mais il s'en distingue aussi nettement en ce que la remise de certains dons paraît ici systématique et que leur acceptation n'est pas comprise par les Perses comme une marque de subordination. Les Perses savaient qu'ils ne pouvaient traiter comme leurs sujets les Grecs des cités indépendantes et n'attendaient pas d'eux le même comportement. Mais qu'en a-t-il été précisément des réactions des ambassadeurs grecs face à ces pratiques perses ?

## 2. Les réactions des ambassadeurs grecs face aux présents des Perses

La première question à poser est celle de l'arrière-plan qui servait aux Grecs de référence : y avait-il dans leur monde un quelconque équivalent de ces usages perses ? Si l'on se réfère aux usages des cités, destination la plus fréquente des ambassades, on observe que les missionnés pouvaient y recevoir trois types de gratifications : un repas d'hospitalité (*xenia*), des présents d'hospitalité (*xenia*) et enfin des honneurs<sup>38</sup>. Ces derniers étaient en fait la principale forme de gratification. Le repas d'hospitalité était, quant à lui, un dîner offert aux envoyés par la cité après la conclusion d'un accord. Quant aux présents d'hospitalité, ils demeurent rares à l'époque classique : Kienast les dit pratiqués par certaines cités dès le IV<sup>e</sup> siècle et surtout à l'époque hellénistique, où ils consistent manifestement en argent, mais précise qu'ils n'étaient pas d'usage dans l'Athènes classique<sup>39</sup> – point de départ de la plupart des ambassades en Perse qui nous sont connues<sup>40</sup>. On peut donc dire que, de ce point de vue, le monde des cités

l'argent en vue des opérations contre Sparte : le souverain honora l'Athénien de gratifications considérables (*dōraei megalai*, Diod. XIV, 71, 6). Conon, qui commande la flotte perse, n'est certes pas là en tant qu'ambassadeur, mais il vient de s'accorder avec le Roi et les présents viennent manifester et consolider cette entente.

<sup>37</sup> Les cas de Pylampe, d'Antalkidas ou de Timagoras semblent cadrer avec cette idée.

<sup>38</sup> Cf. KIENAST 1973, col. 566-572, qui signale parmi les honneurs l'attribution d'une couronne de feuillage, très rarement d'une couronne en or, la proxénie, plus rarement la citoyenneté, ou la réservation de places d'honneur au théâtre.

<sup>39</sup> Cf. KIENAST 1973, col. 568-569 (sur les *xenia* au sens de dons hospitaliers dans des décrets athéniens du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : BURZACHECHI 1961). CINALLI 2015, 10, 13-14.

<sup>40</sup> CINALLI 2015 défend la thèse que les *xenia* étaient un cérémonial d'hospitalité civique

contemporaines n'offrait guère d'équivalent permettant une *interpretatio Graeca* de l'usage perse<sup>41</sup>.

En revanche, si les Grecs se tournaient vers ce qu'ils voyaient comme leur passé, les récits de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* qui leur étaient si familiers, ils pouvaient y observer une pratique analogue, quoique non réservée à des représentants officiels : tout homme qui visitait une cour royale y recevait avant son départ des cadeaux d'hospitalité de grande valeur<sup>42</sup>. Il est donc possible que ce modèle homérique ait contribué à réduire l'exotisme de l'usage perse.

Du reste, les Grecs avaient parfaitement conscience de la diversité des usages ethno-culturels en matière de dons. Thucydide oppose, par exemple, les coutumes des Odryses de Thrace, où les puissants avaient coutume de recevoir des cadeaux, à celles des rois de Perse, qui avaient pour usage d'en offrir<sup>43</sup>. N'oublions pas, du reste, que ce sont les Grecs qui nous renseignent, pour l'essentiel, sur les pratiques de don dans l'empire perse.

De plus, il est manifeste que, lors des séjours d'ambassadeurs grecs à la cour perse, les représentants des deux cultures ont su s'adapter aux usages des autres. Pour ce qui est des envoyés grecs, certaines concessions ne devaient pas trop leur coûter, telle la participation à des banquets somptueux, alliant la richesse des mets au luxe de la vaisselle d'or et d'argent. D'autres passent pour avoir été plus douloureuses, telle la pratique de la proskynèse, qui donna lieu à des résistances, ou du moins à des récits de refus ou de contournement sous prétexte de différence culturelle ou politique. Quant aux Perses, qui avaient assurément conscience des nombreuses différences de pratiques, de croyances et de valeurs entre les peuples<sup>44</sup>, plusieurs anecdotes les montrent prêts à des accommodements, proposant même un procédé alternatif aux Grecs qui voulaient se soustraire à ce

qui ne se réduisait pas à un repas, mais comprenait un sacrifice près du foyer commun, un banquet et parfois aussi d'autres éléments tels que des dons. Mais elle peine à le démontrer, sa principale attestation étant un passage de l'*Anabase* au contenu très atypique évoquant en fait des ambassadeurs paphlagoniens (et non grecs) qui se rendent auprès des Dix-Mille (et non dans une cité) « avec des chevaux et des vêtements magnifiques » (ἔχοντας ἵππους καὶ στολὰς καλὰς), qu'elle interprète comme des dons d'hospitalité (25-26 et 48).

<sup>41</sup> Sur les procédés antiques d'interprétation de l'altérité culturelle par la recherche d'équivalents, cf. COLIN *et alii* 2015.

<sup>42</sup> Il revient à HARVEY 1985, 105-107, d'avoir souligné cette analogie. Sur les dons d'hospitalité chez Homère, cf. *infra* (3.2).

<sup>43</sup> Thuc. II, 97, 4.

<sup>44</sup> En dehors de la fameuse anecdote hérodotéenne selon laquelle Darius aurait fait mine de demander aux Indiens et aux Grecs d'échanger leurs coutumes funéraires (III, 38), citons surtout les inscriptions royales et l'iconographie officielle qui affichaient la diversité des peuples de l'empire. Plus éloquente que tout était enfin la possibilité laissée à chaque peuple de conserver ses mœurs, sa langue et ses cultes à l'intérieur même de l'empire.

qu'ils jugeaient contraire à leur coutume : tel dignitaire aurait ainsi offert au visiteur de communiquer avec le Roi par son intermédiaire s'il voulait éviter de se prosterner. Qu'en fut-il donc en matière de présents ?

Les récits font, en fait, part de cas de refus ou d'acceptation de la part des envoyés grecs. Le refus apparaît comme un geste porteur de sens, et d'abord à l'adresse du Roi : il manifeste le mécontentement de l'ambassadeur quant à l'issue des pourparlers qui viennent de se tenir. Ainsi, en 367, au terme du congrès de Suse, l'Arcadien Antiochos refusa les cadeaux (*dôra*) du Roi, parce que l'issue des négociations lésait à ses yeux la cause de la confédération qu'il était venu représenter<sup>45</sup>. Mais un tel geste peut aussi être destiné à ceux qui ont missionné l'ambassadeur, qu'il vise à persuader que le mauvais résultat n'est pas imputable à la corruption du mandataire. On peut en effet l'invoquer ensuite pour se donner l'image de l'incorruptible et faire contraste avec celui qui, ayant accepté, peut être accusé de corruption. La cour de Macédoine en offre un exemple, puisque Démosthène dit y avoir refusé les dons offerts par Philippe parce qu'il y voyait un moyen d'éprouver les ambassadeurs<sup>46</sup>.

L'acceptation des dons était néanmoins la norme qui permettait à ces écarts de prendre tout leur sens. Si Xénophon précise que l'Arcadien Antiochos refusa les présents du Roi<sup>47</sup>, cela donne à penser que ce fut l'exception et que tous les autres envoyés les acceptèrent, qu'il s'agit d'Euthyclès de Sparte, d'Archidamos d'Élis, des Athéniens Timagoras et Léon, ou encore de Pélolidas de Thèbes<sup>48</sup>. Plutarque permet, du reste, de le confirmer pour deux d'entre eux, Timagoras et Pélolidas<sup>49</sup>. Bref, l'acceptation paraît la norme, ce qui explique qu'elle soit rarement évoquée<sup>50</sup>, et c'est le refus qui est un écart porteur de sens, l'un et l'autre font en quelque sorte partie du langage diplomatique.

On peut donc considérer à ce stade de notre analyse que le don de présents aux ambassadeurs était un usage perse (1) et que les envoyés grecs s'y sont adaptés sans toujours le subir de manière passive, mais en faisant de leur réaction un élément de communication, tant à l'usage du Roi que de leurs compatriotes (2). Reste à savoir ce qui a pu les guider dans l'interprétation de cette pratique.

<sup>45</sup> Xen. *Hell.* VII, 1, 38.

<sup>46</sup> Dem. *De legat.* [XIX] 167. De même, l'Athénien Phocion, chargé en 335 d'une ambassade auprès d'Alexandre, fut bien accueilli par le roi, qui lui offrit 100 talents, qu'il ne voulut pas accepter, s'il faut en croire Plutarque (*Phocion*, 17, 9).

<sup>47</sup> *Hell.* VII, 1, 38.

<sup>48</sup> Ces ambassadeurs sont nommés en *Hell.* VII, 1, 33.

<sup>49</sup> *Infra* (3.3).

<sup>50</sup> HARVEY 1985, 106, suggère de manière séduisante que le souvenir d'Homère pourrait avoir préparé psychologiquement les ambassadeurs grecs à accepter les présents perses sans en éprouver de scrupules.

### 3. L'interprétation des dons royaux par les Grecs : les thèses des Modernes

Une idée domine la littérature savante de ces dernières années : celle que les Grecs auraient mal compris le sens de ces dons du roi de Perse, qu'il y aurait eu de leur part un malentendu culturel. Cette thèse générale a emprunté deux directions plus précises, l'une suggérant que les Grecs avaient compris à tort ces cadeaux comme générant une relation d'hospitalité personnelle entre eux et le Roi (le malentendu serait alors chez les ambassadeurs), l'autre postulant qu'ils avaient interprété ces dons comme des pots-de-vin (ce malentendu serait celui des citoyens concluant à la corruption de leurs ambassadeurs). Les relations d'hospitalité et le soupçon de corruption étant des caractéristiques marquantes du monde grec classique, ses ressortissants auraient été prisonniers de leur culture, dont ils auraient inconsciemment utilisé des traits comme grilles de lecture des pratiques perses.

#### 3.1. *La grille du malentendu culturel : les Grecs n'auraient pas compris le système perse*

Il revient à Lynette Mitchell d'avoir formulé de la manière la plus nette ce que j'appellerai la théorie du malentendu culturel et de l'avoir notamment appliquée aux dons que les Grecs avaient reçus lors d'ambassades à la cour perse. Dans son livre *Greeks bearing gifts* paru en 1997, elle commence par souligner que chaque société a son propre système d'échanges – ce qu'on ne saurait contester –, mais elle entreprend de faire déboucher ce constat sur une thèse : celle que les Grecs n'ont pas compris le système des autres sociétés (notamment thrace, macédonienne et perse) et qu'ils ont interprété le comportement de leurs interlocuteurs en partant de leur propre système (qui supposait la réciprocité des dons), ce qui les a exposés à des échecs et déceptions<sup>51</sup>. Séduisante, la thèse n'a pas manqué de rencontrer un certain succès.

L'ennui est qu'on ne trouve dans tout le livre quasiment aucun cas de malentendu culturel avéré qui soit cité à l'appui de cette thèse. On rencontre à la place des cas de monarques qui se sont montrés accueillants et parfois généreux en présents quand ils étaient satisfaits d'un contact diplomatique et qui ont cessé de l'être quand ils n'y avaient plus intérêt. Quoi de plus banal et compréhensible en somme, y compris pour les Grecs eux-mêmes<sup>52</sup> ?

<sup>51</sup> MITCHELL 1997.

<sup>52</sup> Dans son compte rendu de l'ouvrage, Hans van Wees signalait déjà : « the sources (...) simply say or imply that various 'barbarian' rulers were motivated by calculations of self-interest when they chose not to meet their obligations to the Greeks, and M. offers little in the way of argument to support her claim that there was more to it than that » (VAN WEES 2000).

Le chapitre sur les Grecs et les Perses ne fait pas exception. D'après l'auteur, les relations gréco-perses seraient fameuses pour leurs échecs<sup>53</sup>, en partie à cause de malentendus culturels, dont Lynette Mitchell voit l'expression dans l'usage des cadeaux. Selon elle, les Perses les donnaient selon des modes et dans des circonstances que les Grecs ne comprenaient pas, car, malgré les similarités superficielles entre les types d'échanges qu'ils pratiquaient, leurs systèmes étaient différents : les rois de Perse donnaient des cadeaux dans le cadre de l'hospitalité, mais les Grecs interprétaient à tort ce geste comme de la corruption active<sup>54</sup>. Ce serait donc là un premier malentendu (le don comme pot-de-vin), mais bizarrement l'auteur ne cite à l'appui aucun exemple qui mette en jeu un don, si ce n'est peut-être celui d'Antalkidas et d'Artaxerxès II, qu'elle invoque en fait, sans s'aviser de ce glissement, pour illustrer un second type de malentendu (le don comme sceau d'une relation d'hospitalité). Alors que le Roi avait offert à l'ambassadeur de Sparte une couronne de fleurs qu'il avait portée et trempée dans du parfum, il n'a plus le moindre égard pour lui au lendemain de la défaite de Leuctres<sup>55</sup>. Lynette Mitchell comprend qu'aux yeux du Spartiate le cadeau du Roi revenait à établir entre eux un lien d'hospitalité leur imposant des obligations réciproques (suivant le système grec) alors que tout rapport avec le Roi était inégalitaire (ce que le Spartiate n'avait apparemment pas saisi)<sup>56</sup>. Or, la source ne suggère absolument pas qu'il y ait eu malentendu, culturel ou non, ni, du reste, que le présent, qualifié de particulièrement honorifique, ait été interprété comme un symbole d'hospitalité, que ce soit par Antalkidas ou par Plutarque<sup>57</sup>. En revanche, ce dernier précise bien que les circonstances ont changé<sup>58</sup> : alors qu'en 386 Sparte, étant forte, était utile à l'établissement du pouvoir perse en Asie Mineure comme à son influence en Grèce d'Europe, elle est, après Leuctres et ses suites, définitivement affaiblie et inutile. On voit mal la nécessité d'une autre

<sup>53</sup> Cette affirmation même peut surprendre et la notion d'échec mériterait d'être précisée, si l'on songe, par exemple, au dénouement de la guerre du Péloponnèse, à la bataille de Cnide et à ses suites, ou à la Paix du Roi, sans compter que les relations gréco-perses sont loin de s'être cantonnées au champ politico-militaire.

<sup>54</sup> MITCHELL 1997, 132 : « The Persian King gave gifts as a normal concomitant of hospitality, but this could be – and was – misunderstood by the Greeks and misinterpreted as bribery. ».

<sup>55</sup> Plut. *Artax.* 22, 6-7.

<sup>56</sup> MITCHELL 1997, 127 : « Antalcidas was the *xenos* of the King and had certain expectations of the relationship. But Artaxerxes did not see the relationship in the same light. »

<sup>57</sup> L'idée de Mitchell repose aussi, semble-t-il, sur une interprétation contestable du mot *xenos*. Voir *infra* (3.2).

<sup>58</sup> Ἄχρι μὲν οὖν ἐπρώτευσεν ἡ Σπάρτη « Tant que Lacédémone tenait le premier rang... » / ἐπει δ' ἠττήθησαν ἐν Λεύκτροις « mais lorsque les Spartiates eurent été battus à Leuctres... » (Plut. *Artax.* 22, 6-7).

explication au changement d'attitude du Grand Roi. Tout au plus y eut-il peut-être quelque illusion à Sparte qui, au demeurant, pouvait toujours tenter sa chance et ne prenait aucun risque à envoyer une nouvelle fois Antalkidas à la cour. Au vrai, il est permis de se demander si le malentendu n'est pas plutôt dans une interprétation moderne qui, d'une part, suppose qu'un roi puisse accorder plus d'importance à un individu extérieur (avec qui sa relation a été en l'occurrence circonstancielle) qu'aux intérêts de son propre État et, d'autre part, voit de la *xenia* là où il n'y en a pas, même dans l'esprit des Grecs.

### 3.2. *Le modèle des relations interpersonnelles : une relation d'hospitalité entre un ambassadeur et le Roi ?*

La relation d'hospitalité que les Grecs appelaient la *xenia* (ἡ ξενία) leur a-t-elle servi de cadre interprétatif s'agissant des cadeaux reçus du Roi par leurs ambassadeurs ? Cette hypothèse, que nous venons de contester s'agissant d'Antalkidas, mérite d'être examinée de manière plus générale. Rappelons que la *xenia*, relation d'hospitalité qui s'établissait entre deux individus relevant de deux entités politiques distinctes, était chez les Grecs une relation interpersonnelle durable et héréditaire qui avait ses rituels, à commencer par un échange de cadeaux de valeur, des *xenia* (τὰ ξένια), « dons d'hospitalité », lesquels avaient, en plus de leur valeur matérielle, une valeur symbolique : ils contribuaient à sceller un engagement réciproque à se prêter assistance<sup>59</sup>. Cet échange de présents pouvait avoir lieu dans un contexte d'hospitalité au sens courant, quand un des deux hommes était reçu chez l'autre<sup>60</sup>.

Il est certain que les cadeaux du Roi aux ambassadeurs peuvent présenter à première vue des ressemblances frappantes avec ces « dons d'hospitalité » : ils étaient offerts à des étrangers qui recevaient l'hospitalité. Il est en outre possible que ces ambassadeurs aient transmis le cadeau reçu à leurs héritiers et que ces derniers se soient sentis liés au Roi ou à son héritier. C'est du moins ce que paraît suggérer le cas de Pylampe et de Démos, qui ne nous est connu que par des bribes de textes allusifs : en tant qu'ambassadeur, Pylampe avait été accueilli à la cour du Roi ; il y avait reçu des paons, qu'il avait ramenés chez lui ; ce don avait fructifié et avait été transmis à son fils Démos, lequel était en outre en

<sup>59</sup> BENVENISTE 1969, 94, voyait dans la *xenia* une illustration du système maussien du don et du contre-don. HERMAN 1987, 58-69, précise que le rituel inaugurant une relation d'hospitalité comprenait obligatoirement une déclaration et un échange d'objets, alors que festin et serments étaient, quant à eux, facultatifs. Sur cette pratique des échanges d'hospitalité dès l'époque homérique, SCHEID-TISSINIER 1994, 115-176.

<sup>60</sup> C'est le cas, dans l'épopée, des grands-pères respectifs de Diomède et de Glaucos : c'est quand Bellérophon est reçu dans le palais d'Œnée qu'ils échangent des présents d'hospitalité (*xeinèia*) et deviennent « hôtes » l'un de l'autre (Hom. *Il.* VI, 212-236).

possession d'une phiale en or qu'il disait tenir du Grand Roi et présentait comme un *symbolon*, précisément le terme que l'on employait pour désigner aussi les objets qui attestaient le lien d'hospitalité : la précieuse coupe devait, à l'en croire, lui ouvrir toutes les portes en Asie<sup>61</sup>. En conséquence, plusieurs historiens modernes ont pensé que cette relation était conçue suivant le modèle aristocratique de la *xenia* et qu'elle avait lié Pyrilampe, puis Démos au Grand Roi<sup>62</sup>.

Sans discuter ici tous les détails de ce cas précis, il convient de souligner d'une manière générale les écarts entre les cadeaux faits aux ambassadeurs par le Roi et ceux qui servent à sceller une relation d'hospitalité : il n'y a pas avec les ambassadeurs de réciprocité ni d'échange matériels, puisque, autant qu'on sache, les émissaires ne faisaient pas de cadeau au Roi<sup>63</sup> ; il n'y a pas non plus d'égalité statutaire entre les parties<sup>64</sup>, d'autant qu'un ambassadeur n'est jamais qu'un représentant provisoire de son propre État et en aucun cas un potentat comparable au Grand Roi ; enfin, on ne sait en quoi les cadeaux faits par le Roi étaient en soi créateurs d'une obligation personnelle ou familiale, ni ce que pouvait être le contenu de cette obligation (certainement pas, en tout cas, celle d'accorder chez soi l'hospitalité au Grand Roi, contrairement au cas homérique d'Œnée et de Bellérophon, ou de leurs descendants<sup>65</sup>).

Dès lors se présentent deux possibilités. La première consiste à penser qu'un cas comme celui de Pyrilampe et de Démos était une version aménagée du modèle de la *xenia*. On peut, en effet, penser que la pratique n'était pas toujours aussi formalisée que dans les exemples homériques ou dans le fameux échange entre Agésilas et le fils de Pharnabaze<sup>66</sup>. En deuxième lieu, on sait que l'égalité des

<sup>61</sup> Pour les sources, voir *supra* n. 1. Sur la phiale de Démos, cf. VICKERS 1984, HERMAN 1987, 65-67, BIVAR 1999.

<sup>62</sup> VICKERS 1984, 50, HERMAN 1987, 65, BIVAR 1999, 382-383, interprètent la phiale de Démos comme la marque d'une relation de *xenia* (ce dernier se risque même à parler de proxène des Perses à Athènes, ce que ne font pas les sources et ne paraît pas correspondre à la pratique de cette institution. Cf. LENFANT 2016).

<sup>63</sup> Cf. *supra* (1). S'il est vrai que dans le monde homérique une relation de *xenia* se scelle souvent par la remise unilatérale de cadeaux à celui qui est reçu, c'est toujours dans l'attente d'un contre-don différé, ainsi que le souligne SCHEID-TISSINIER 1994, 158 et 160 (« seul l'hôte qui reçoit offre normalement des présents qui lui seront rendus par son invité, lorsqu'à son tour il le recevra »). L'historienne précise que les échanges simultanés de dons s'observent tout particulièrement quand les deux protagonistes sont l'un et l'autre en dehors de leurs foyers respectifs (Œnée et Bellérophon constituant de ce point de vue une exception).

<sup>64</sup> HERMAN 1987, 60-61 (réciprocité des dons), 35 (égalité statutaire). SCHEID-TISSINIER 1994 classe les échanges d'hospitalité parmi les échanges horizontaux.

<sup>65</sup> Dans le fameux passage de l'*Iliade* déjà évoqué en n. 60 (VI, 212-236), Diomède, petit-fils d'Œnée, dit à Glaucos, petit-fils de Bellérophon : « je suis ton hôte (*xeinós*) en plein pays d'Argos et toi le mien dans la Lycie, quand j'irai voir ce pays ».

<sup>66</sup> Sur ce cas précis, cf. Xen. *Hell.* IV, 1, 39. Cf. HERMAN 1987, 58 ; MITCHELL 1997, 13-14.



statuts souffrait des exceptions<sup>67</sup>. Du reste, les ambassadeurs eux-mêmes pouvaient avoir intérêt à formuler les choses en termes de *xenia*, car avoir des hôtes puissants était source de prestige, et les *xenia*, « cadeaux d'hospitalité », avaient une connotation positive (on ne pouvait reprocher à quelqu'un d'en recevoir), à la différence des *dôra*, terme plus équivoque qui pouvait avoir selon les cas le sens neutre de « cadeaux », ou celui, négatif, de « pots-de-vin »<sup>68</sup>.

En témoigne la tentative que Philippe aurait faite, s'il faut en croire Démosthène, en offrant aux ambassadeurs athéniens de 346 quantité d'argent « naturellement sous prétexte de présents d'hospitalité (*xenia*) »<sup>69</sup>. Ce que Démosthène laisse entendre, c'est que le roi de Macédoine cherche à donner aux envoyés d'Athènes un moyen honorable d'accepter ces dons – tout en attendant en fait d'eux un « contre-don » sous forme de soutien à ses projets. Que l'acceptation de *xenia* ne soit pas condamnable en soi, Démosthène le suggère en disant qu'il entendait lui-même utiliser ces présents pour acheter la liberté de prisonniers de guerre athéniens<sup>70</sup>.

Il est vrai que, pour les ambassadeurs reçus à la cour perse, les sources grecques parlent de *dôra*<sup>71</sup>, plutôt que de *xenia*. Cela n'exclut pas en soi que les Grecs aient pensé en termes de *xenia* sans employer le terme, car les présents

<sup>67</sup> HERMAN 1987, 35, nuance, du reste : « Only when both partners enjoyed an equally elevated social standing was the relationship in harmony with its ideal image. » AZOULAY 2004, 154, relève aussi la possibilité d'écarts statutaires.

<sup>68</sup> Le double sens de *dôron* a été notamment souligné par HARVEY 1985, 82 (« *dôron* means both what we call a gift and what we call a bribe »), qui précise que le sens de « pots-de-vin » est d'usage et qu'il ne s'agit pas d'un simple emploi euphémistique de « cadeau » (« it is not a matter of the word for 'present' being used euphemistically for a bribe : one and the same word is used for both types of transaction »). Voir aussi HERMAN 1987, 75-79 (« The good gift and the bad »). C'était sans doute un avantage du terme de ξένια (*xenia*) que de suggérer un cadeau institutionnel, relevant du rituel social : Démosthène admet qu'il était prêt à recevoir des *xenia* (*De legat.* [XIX] 166), mais il accuse Eschine d'avoir reçu des *dôra* (101, 120). De même, dans le discours *Sur la couronne* ([XVIII] 109), il affirme que « dans les affaires grecques il n'a pas préféré les cadeaux (*dôra*) et l'hospitalité (*xenia*) de Philippe aux intérêts communs à tous les Grecs » (*dôra* pourrait tout aussi bien être traduit ici par « pots-de-vin »).

<sup>69</sup> Dem. *De legat.* [XIX] 167 : ξένια δὴ πρόφασιν.

<sup>70</sup> 166. Démosthène dit qu'à Pella il a voulu « dépenser de son propre argent et demander à Philippe de libérer des captifs avec les présents d'hospitalité (*xenia*) qu'il [leur] offrait ». Il est vrai qu'afficher cette noble cause sert à soigner son image devant les juges, mais cela suppose malgré tout qu'une telle acceptation n'était pas déshonorante. Naturellement, quand il s'agit d'accuser Eschine, l'orateur essaie, au contraire, de jeter la suspicion sur lui en lui reprochant (classiquement) d'avoir préféré la *xenia* de Philippe à sa cité (*Ambassade*, 248) et en invoquant les *dôra* qu'il aurait reçus (*supra* n. 68).

<sup>71</sup> Xen. *Hell.* VII, 1, 38 ; Plut. *Pelop.* 30, 7-8, 12.

d'hospitalité peuvent également être appelés (moins précisément) *dôra*<sup>72</sup>. Mais on peut aussi considérer qu'en nous privant d'une preuve linguistique, cela fragilise l'hypothèse selon laquelle les Grecs voyaient dans ces cadeaux diplomatiques des dons qui contribuaient à sceller une relation d'hospitalité.

Du reste – et j'en viens à la seconde possibilité –, je serais en fait tentée de penser que les *xenia* ou « dons d'hospitalité » pouvaient s'inscrire dans deux systèmes distincts, revêtir deux dimensions différentes correspondant à deux sens de *xenos*, hôte privé et hôte occasionnel. Rappelons en effet que le terme de *xenos* peut prêter à confusion, au moins pour les Modernes, étant donné qu'il a trois sens principaux :

(1) l'étranger (anglais *stranger*) ; (2) l'hôte étranger à qui l'on accorde ponctuellement l'hospitalité (anglais *guest*) ; (3) l'hôte privé (anglais *guest-friend*), étranger auquel on est lié, au-delà même du temps passé ensemble, par une relation durable d'hospitalité (*xenia*).

Il est certain que les ambassadeurs arrivés à la cour y recevaient l'hospitalité. Cet accueil y était même beaucoup plus large que quand ils étaient missionnés dans des cités grecques, où l'hospitalité publique était à cette époque réduite au minimum, les émissaires étant hébergés et nourris par des particuliers qui n'étaient pas leurs interlocuteurs diplomatiques<sup>73</sup> : à la cour, au contraire, ils étaient hébergés et nourris par le Roi, dont ils étaient de ce fait les « hôtes » ponctuels (*xenoi*). Il arrive ainsi que ce terme d'hôte (*xenos*) soit employé à propos d'un ambassadeur : c'est le cas pour Antalkidas, dont le Roi Artaxerxès II, selon Plutarque, « faisait son hôte (*xenos*) » (ξένον ἐποιεῖτο)<sup>74</sup>. Comme on l'a vu, Lynette Mitchell comprend ici que le Roi a fait d'Antalkidas son « hôte privé », ami lié par une relation d'hospitalité (*guest-friend*)<sup>75</sup>. Mais l'expression peut aussi bien se référer à l'accueil du Spartiate en hôte (*guest*). L'expression ξένον ποιεῖσθαι est en fait ambiguë, car, dans certains cas, elle a clairement une fonction performative au moment de sceller le pacte d'hospitalité<sup>76</sup>, mais, dans d'autres, elle signifie de toute évidence « traiter quelqu'un en hôte », « lui accorder

<sup>72</sup> HERMAN 1987, 60 ; SCHEID-TISSINIER 1994, 159 (qui signale en outre, p. 122 et 127, l'usage homérique de *phila dôra* à propos des présents d'hospitalité).

<sup>73</sup> Sur l'hébergement des ambassadeurs dans les cités, cf. KIENAST 1973, col. 547-550. Sur le caractère exceptionnel des repas publics auxquels ils étaient conviés, col. 566-567.

<sup>74</sup> Plut. *Artax.* 22, 6.

<sup>75</sup> Cf. *supra* p. 53. Mitchell s'est pourtant montrée consciente, de manière générale, des trois sens de *xenos* (MITCHELL 1997, 17).

<sup>76</sup> Cf. Hdt. VII, 29 (Xerxès à Pythios : ξεῖνόν τέ σε ποιεῦμαι ἐμόν), Xen. *Hell.* IV, 1, 39 (le fils de Pharnabaze à Agésilas : Ξένον σε, ἔφη, ὃ Ἀγησίλαε, ποιοῦμαι) : « je fais de toi mon hôte ». Cf. HERMAN 1987, p. 59.

l'hospitalité »<sup>77</sup>. Elle équivaut alors au verbe *ξενίζειν*, « accueillir en hôte », voire « régaler en hôte », que divers auteurs emploient à propos de repas offerts à des hôtes grecs dans l'empire perse<sup>78</sup>. L'emploi de l'imparfait dans ce passage précis suggère la répétition de l'acte<sup>79</sup>, qui n'aurait pas grand sens s'agissant de l'inauguration d'une relation formelle.

La même ambiguïté me semble affecter les *xenia*, « présents d'hospitalité », qui, disais-je, peuvent s'inscrire dans deux systèmes distincts. Dans le premier cas, les cadeaux sont offerts pour sceller ou réactiver une relation interpersonnelle et ce système suppose engagement et réciprocité<sup>80</sup>. Dans le second, les *xenia* sont des cadeaux offerts ponctuellement à des gens que l'on reçoit ; une dimension officielle est alors possible ; et ces *xenia* ponctuels, distincts de ceux qui manifestent une relation d'hospitalité entre individus, ne sont pas réciproques ni créateurs d'un lien personnel et d'une obligation durables. C'est de ce second type que relèveraient les *xenia* que des cités offraient parfois aux ambassadeurs avec lesquels elles trouvaient un accord<sup>81</sup>. C'est la façade que Philippe aurait proposée aux ambassadeurs de 346, non sans jouer précisément sur les deux sens du terme, faisant mine de leur faire un don ponctuel tout en entendant bien engager les bénéficiaires à une attitude favorable<sup>82</sup>. On ne peut donc exclure que ce sens plus vague et moins contractuel de *xenia*, celui de présents d'hospitalité officiels, ait fourni aux Grecs un cadre d'interprétation pour les cadeaux offerts par le Roi – même s'il n'est pas exclu que le Roi en attendait, comme de tout don, de la reconnaissance, voire des dispositions favorables à ses plans.

<sup>77</sup> Voir, par ex., Lucian. *HV* II, 46 (*λαχοῦσαι δ' οὖν ἡμᾶς αἱ γυναῖκες ἐκάστη πρὸς ἑαυτὴν ἀπῆγεν καὶ ξένον ἐποίητο*).

<sup>78</sup> Ainsi, le verbe se réfère chez Hdt. VII, 135, au repas d'hospitalité offert par Hydarnès à Sperthias et Boulis ; chez Aristoph. *Ach.* 73, aux repas offerts dans l'empire perse aux ambassadeurs athéniens ; chez Athen. X, 416a, à l'accueil de Timocréon de Rhodes à la table du Roi. Cf. LENFANT 2011a, 341, et surtout LENFANT 2013, 38-39.

Notons que la même hospitalité pouvait être offerte par des particuliers dans les cités : Démosthène explique ainsi qu'il a accordé l'hospitalité (*ἐξένισα*) aux ambassadeurs de Philippe et qu'il leur a offert un banquet (*De legat.* [XIX] 234-235).

<sup>79</sup> Voir, au contraire, l'emploi de l'aoriste par le même Plutarque quand il s'agit de l'acte inaugurant une relation d'hospitalité : *Marcell.* 10, 5 : *φίλον ἐποίησατο καὶ ξένον* ; *Phoc.* 17, 9 : *τὸν Φωκίωνα ποιησάμενος αὐτοῦ φίλον καὶ ξένον* (où l'on remarque en outre que *xenos* fait hendiadyn avec *philos*, comme si la précision était nécessaire pour lever toute ambiguïté).

<sup>80</sup> Les présents sont alors, selon les termes d'Evelyne Scheid-Tissinier, le témoignage matériel des engagements contractés. SCHEID-TISSINIER 1994, 127.

<sup>81</sup> Voir *supra* (2).

<sup>82</sup> Les Thébains auraient d'ailleurs déjoué ce piège en répondant suivant le deuxième sens, disant qu'ils étaient déjà les hôtes et les amis de Philippe. Il est vrai qu'ici les choses peuvent aussi se compliquer du fait de la culture macédonienne, plus proche de celle des cités que ne l'était la culture perse.

Selon cette hypothèse, si les cadeaux du Grand Roi aux ambassadeurs ont pu être interprétés par les Grecs comme des cadeaux d'hospitalité, ce n'est pas par référence à une relation personnelle d'ordre contractuel qui aurait supposé l'échange égalitaire, l'existence d'un lien personnel et d'une obligation permanente, mais tout au plus à une hospitalité occasionnelle. Une telle pratique est attestée non seulement dans le monde homérique<sup>83</sup>, mais dans les cités, quoique de manière peu courante<sup>84</sup> : ces dons d'hospitalité ne supposaient pas la réciprocité ni la conclusion d'un engagement durable<sup>85</sup>. Les relations d'hospitalité ont certes existé aux yeux des Grecs entre certains d'entre eux et des Perses, y compris le Roi<sup>86</sup>, mais les rares cas explicites de *xenoi* du Roi au sens de « hôtes privés » ne correspondent pas aux ambassadeurs dont on sait qu'ils reçurent des cadeaux<sup>87</sup>.

### 3.3. Les cadeaux du Roi : des pots-de-vin condamnés par les cités ?

Il nous faut venir maintenant à ce qui est en fait l'interprétation dominante chez les Modernes : les cadeaux que les ambassadeurs recevaient du Roi auraient été interprétés comme des pots-de-vin par leurs cités d'origine. Dans son *Histoire de l'Empire perse*, Pierre Briant écrit ainsi que, « à de nombreuses reprises, [les cités grecques] ont condamné des ambassadeurs qui, envoyés à la cour du Grand Roi, ont accepté, selon l'usage achéménide (Elien, *VH I*, 22), de recevoir des dons (considérés à leur retour comme des pots-de-vin) »<sup>88</sup>. Cette conviction est aussi,

<sup>83</sup> SCHEID-TISSINIER 1994, 132 et 138, souligne que chez Homère *ta xeinia* désigne « les prestations dues à l'hôte, notamment la nourriture ». Elle montre aussi que cela peut renvoyer à un don ponctuel d'hospitalité (141) et cite l'exemple d'Éole, offrant un présent à Ulysse après lui avoir accordé l'hospitalité (164-5).

<sup>84</sup> *Supra* (2).

<sup>85</sup> *A fortiori* ne peut-on imaginer qu'en acceptant des présents d'hospitalité des Grecs aient pensé susciter un engagement du Roi lui-même et que de cette illusion soient nés des malentendus culturels. C'est pourtant ce que présuppose l'interprétation de Mitchell à propos d'Antalkidas et du roi Artaxerxès déjà citée, en parlant des « *expectations* » d'Antalkidas (MITCHELL 1997, 127 : « Antalcidas was the *xenos* of the King and had certain expectations of the relationship. But Artaxerxes did not see the relationship in the same light. »).

<sup>86</sup> Voir notamment les exemples figurant dans l'appendice A de HERMAN 1987, 166-175, et RUBERTO 2009, 31-42 (sur les Grecs qualifiés d'hôtes du Roi, en particulier jusqu'à l'époque des guerres médiques).

<sup>87</sup> Le cas d'Isménias de Thèbes est une exception possible : ambassadeur à la cour perse (Plut. *Artax.* 22, 8 ; Aelian, *VH I*, 21), il fut accusé par les Spartiates d'être devenu l'hôte du roi de Perse « pour le malheur de la Grèce » et d'avoir reçu de l'argent du Roi (Xen. *Hell.* V, 2, 35). Cf. LENFANT 2011a, 341-343. On notera que cet exemple possible et cette accusation sont extérieurs à Athènes, contrairement à la plupart des ambassades à la cour perse dont nous avons connaissance. Ils présentent en outre cette singularité que ce n'est pas par sa propre cité que le personnage est accusé. Le fait même qu'il s'agisse d'une allégation de la part d'ennemis désireux de l'éliminer permet aussi de mettre en doute son bien-fondé.

<sup>88</sup> BRIANT 1996, p. 688.

avant et après lui, celle de Hofstetter et de Mitchell dans leurs études portant respectivement sur les ambassades grecques à la cour et les échanges de dons à retombées publiques<sup>89</sup>. Elle représente une variante de la thèse du malentendu culturel, puisque ce qui était du point de vue des Perses des cadeaux diplomatiques d'usage paraît avoir été compris à tort comme des pots-de-vin par les Grecs des cités, en fonction de leurs propres pratiques. Cette vue récente revient aussi à faire des Perses des acteurs sans malice quand les Grecs ne comprenaient rien aux étrangers ou leur attribuaient une malignité qu'ils n'avaient pas – une tendance qui n'est pas rare dans l'historiographie récente, qui réagit ainsi à la représentation négative fréquemment attestée dans nos sources grecques<sup>90</sup>.

Nous avons déjà vu plus haut que les Grecs avaient pleinement conscience de l'usage perse et de son sens, que des présents étaient systématiquement offerts à leurs ambassadeurs, que ces derniers avaient pour norme d'accepter et que leur refus était un message de protestation ostensible<sup>91</sup>. Il nous reste à voir quelle était la perception de ces dons au retour des ambassadeurs dans leur cité.

Naturellement, il y avait une équivoque toujours exploitable, et d'abord la possibilité que les cadeaux aient pu avoir aussi pour fonction de corrompre les ambassadeurs, ce qui signifierait que le roi de Perse ait attendu une contrepartie (en l'occurrence, des résultats de tractations à sa convenance) et que l'ambassadeur concerné l'ait effectivement entendu ainsi. C'est précisément l'allégation de Démosthène à propos de Timagoras<sup>92</sup>. S'il est vrai que tous les ambassadeurs recevaient de toute façon des présents, il faudrait que l'ambassadeur corrompu en ait reçu de plus précieux que les autres. Mais, étant donné notre documentation et le secret présidant nécessairement à toute opération de ce genre, il faut nous résigner : la réalité de la corruption est impossible à vérifier dans quelque cas que ce soit.

<sup>89</sup> HOFSTETTER 1972, 102-103 ; MITCHELL 1997, 132 (citée *supra*, n. 54). MILLER 1997, 129-130, pense plutôt que les accusations de corruption des ambassadeurs athéniens en Perse, qu'elle juge fréquentes, ne viennent qu'au IV<sup>e</sup> siècle, avec un changement de mentalité. Il est néanmoins difficile de confirmer cette analyse, parce que les cas connus sont si rares qu'ils ne permettent pas de parler de fréquence, ni *a fortiori* de montrer une évolution significative entre V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle – sans parler de la question du crédit douteux de certaines de nos sources. HARVEY 1985, 101, soulignait déjà à propos des faits de corruption en général que la nature et la date de nos sources empêchaient d'en déduire l'extension du phénomène, tout comme son éventuelle progression.

<sup>90</sup> Sur cette tendance, cf. LENFANT 2011b, 14.

<sup>91</sup> *Supra* (2).

<sup>92</sup> Dem. *De legat.* [XIX] 137 : le Grand Roi « avait été trompé par Timagoras et lui avait donné, à ce qu'on dit, quarante talents ; quand il apprit que vous aviez fait exécuter cet homme et que celui-ci n'avait pu garantir sa propre vie, à plus forte raison ce qu'il avait promis au Roi de faire, ce dernier reconnut qu'il avait payé celui qui n'était pas le maître des événements. » (trad. G. Mathieu).

Ce qui fait l'objet de la présente investigation est en fait la manière dont les Grecs ont interprété la réception de dons et la question de savoir s'ils l'ont réprouvée. Précisons pour commencer que la mentalité grecque (et tout particulièrement athénienne) de cette époque assurait un contexte favorable au soupçon de corruption. Il est certain que les Grecs avaient alors une méfiance toute particulière vis-à-vis des cadeaux : comme on l'a rappelé, le même mot *dōra* signifiait tour à tour les « présents » et les « pots-de-vin » (« présents corrupteurs »). D'acception équivoque sur le plan moral, le terme a un fort potentiel péjoratif, mais peut aussi rester neutre, voire se prêter à un emploi positif. Sauf erreur, cette confusion entre les sens comme entre les connotations ne se retrouve pas de manière si marquée dans les langues modernes occidentales les plus courantes, elle rend parfois la traduction difficile et elle en dit déjà long sur cette particularité culturelle. Plus tranché est le terme *dōrodokein*, étymologiquement « recevoir des présents », mais dans les faits beaucoup plus précisément « se laisser corrompre » par des présents, c'est-à-dire non seulement recevoir des présents, mais les accepter et promettre en retour une prestation qui suppose de trahir les intérêts que l'on est censé défendre<sup>93</sup>. D'une manière générale, les sources manifestent amplement que les Athéniens étaient prompts à lancer des accusations de corruption contre leurs concitoyens, quelles que fussent les fonctions exercées par ces derniers<sup>94</sup>. Enfin, on l'a souvent souligné, les ambassadeurs étaient tout particulièrement exposés quand ils étaient missionnés à la cour perse ou macédonienne<sup>95</sup>, où le souverain disposait de richesses inestimables, où les pourparlers ne s'effectuaient pas en public et où les délégués mangeaient et dormaient dans les dépendances du palais<sup>96</sup>.

Cela dit, il nous reste à éprouver l'idée selon laquelle tout ambassadeur ayant reçu des dons du roi de Perse était considéré par les Grecs comme corrompu : les Grecs ont-ils systématiquement compris que les présents du Roi étaient des pots-de-vin ? Et les ont-ils en conséquence condamnés moralement ou juridiquement ?

Toute la question est en fait de savoir de quels Grecs nous parlons. Nos sources sont littéraires et présentent plusieurs strates interprétatives. Il faut dès lors se demander à qui remonte dans chaque cas l'interprétation par la corruption :

<sup>93</sup> *Dōrodokein*, litt. « recevoir un *dōron* », *dōron* ayant toujours ici le sens de « pot-de-vin », et non celui, neutre, de « cadeau ». En d'autres termes, *dōrodokein* signifie toujours « se laisser corrompre », « recevoir des pots-de-vin ». Cf. HARVEY 1985, 83 (*contra* HERMAN 1987, 76 ; TAYLOR 2001b, 161).

<sup>94</sup> Cf. TAYLOR 2001a, table 1, p. 58-61. HARVEY 1985, 89-90.

<sup>95</sup> PERLMAN 1976, 231-2 ; TAYLOR 2001b, 162.

<sup>96</sup> Notons toutefois que Démosthène allègue aussi la corruption pour la mission d'Épicratès à Sparte (*Ambassade*, 279 : καὶ καταψευδόμενοι τῶν συμμάχων καὶ δῶρα λαμβάνοντες).

aux concitoyens des ambassadeurs à leur retour de mission ? ou à l'auteur dont l'œuvre nous sert de source et qui avait ses objectifs propres ?

Dans le cas déjà évoqué des Athéniens Épicratès et Phormisios, l'interprétation des cadeaux du Roi comme pots-de-vin (*dôrodokèmata*)<sup>97</sup> est clairement imputable à une comédie (*Les Ambassadeurs*, de Platon le Comique). Démosthène n'en dit mot, alors même qu'il cherche à constituer une liste de précédents : lorsqu'il invoque les manquements d'Épicratès en ambassade, c'est à propos de la mission de l'Athénien à Sparte en 392/1, celle qui lui valut d'être condamné à mort avec ses collègues pour avoir outrepassé les consignes en acceptant les conditions de Sparte<sup>98</sup>. On ne peut donc exclure que « les pots-de-vin » reçus à la cour soient une interprétation comique dans la veine satirique ordinaire<sup>99</sup>. L'intéressé reconnaissait, quant à lui, avoir reçu du Roi des *dôra*<sup>100</sup>.

Mais on se concentrera sur le cas le plus éloquent, celui de Timagoras, ambassadeur athénien qui fut condamné à mort à son retour dans sa cité. Il suffit de lire les sources suivant leur ordre chronologique pour observer la naissance et l'évolution de l'accusation de corruption : alors qu'il n'en est pas question chez l'historien contemporain Xénophon (ce dernier parle seulement de trahison parce que Timagoras aurait défendu la position thébaine plutôt que celle de sa cité), l'accusation de corruption apparaît près d'un quart de siècle plus tard chez l'orateur Démosthène avant de prendre chez Plutarque, plus de quatre siècles après, une ampleur proprement fantastique<sup>101</sup>. Or, Xénophon, contemporain de l'affaire, devait avoir eu connaissance de l'accusation portée par Léon contre son collègue d'ambassade. Démosthène est plus suspect : il a besoin d'un précédent dans son argumentaire contre son adversaire Eschine, qu'il accuse lui-même de corruption dans l'exercice d'une ambassade ; il n'est pas exclu qu'il ait en quelque sorte créé plusieurs des prétendus précédents qu'il invoque<sup>102</sup>. Les autres sources

<sup>97</sup> *Supra* n. 30. Contrairement à *dôron* et comme *dôrodokein*, le terme de *dôrodokèma* est sans ambiguïté et signifie forcément un don corrupteur.

<sup>98</sup> Dem. *De legat.* [XIX] 277-280.

<sup>99</sup> TAYLOR 2001a, 54-55, rappelle que la comédie est avec les plaidoyers l'un des deux principaux genres d'écrits à nous avoir transmis des accusations de corruption et que, son but étant de faire rire, on peut mettre en cause le sérieux de certaines accusations. CUNIBERTI 2014a et 2014b analyse, quant à lui, les accusations de corruption dans le théâtre d'Aristophane comme l'expression du pessimisme de l'auteur face à l'évolution des mœurs politiques et de la défiance populaire envers le système anti-corruption.

<sup>100</sup> Plut. *Pelop.* 30, 12.

<sup>101</sup> Xen. *Hell.* VII, 1, 33-38 ; Dem. *De legat.* [XIX], 31 ; 137 ; 191 ; Plut. *Artax.* 22, 9-12 ; *Pelop.* 30, 9-13. Le caractère tardif et additionnel de l'accusation de corruption visant Timagoras a été souligné par PERLMAN 1976, 229, tant à propos de Démosthène que de Plutarque. Voir aussi l'analyse fouillée de BEARZOT 2008/2009 (et 2011).

<sup>102</sup> On peut ainsi légitimement suspecter le prétendu exemple de Callias, dont

sont postérieures de plusieurs siècles. Elles connaissent la sévère condamnation de Timagoras (qui n'a pas à être mise en doute), mais lui donnent des explications divergentes : pour certains (Valère Maxime, Athénée), ce serait la proskynèse qu'il aurait faite devant le Roi, pour Plutarque, sa corruption. Or, le choix de ces prétendues raisons paraît s'expliquer par l'objectif de chaque auteur : Athénée veut un exemple de flatteur et privilégie la proskynèse<sup>103</sup>, quand Plutarque veut présenter différents types d'attitude morale de la part de divers ambassadeurs et mettre en valeur ses « compatriotes » thébains Pélopidas et Isménias en faisant de l'Athénien Timagoras un faire-valoir. Il réactive au passage des clichés anti-barbares en soulignant l'extravagance des cadeaux<sup>104</sup>, qui n'est sans doute pas de son invention, mais pourrait être puisée dans une comédie contemporaine du procès<sup>105</sup>. C'est en effet un phénomène fréquemment observable chez Plutarque<sup>106</sup> ; la corruption est en outre, on l'a dit, un thème comique usuel (songeons au Cléon corrompu des *Cavaliers* d'Aristophane) ; enfin, les spectateurs ne prenaient pas ce genre d'allégation au sérieux. La chose est bien connue dans le cas de Cléon, qui fut élu stratège quelques semaines après la

l'ambassade, dit Démosthène, avait permis d'établir une paix célébrée par tous, mais que l'on faillit condamner à mort « parce qu'on jugea qu'il avait reçu des présents dans son ambassade » – on se serait contenté de lui infliger une amende de 50 talents lors de sa reddition de comptes (*De legat.* [XIX] 273). Démosthène rend déjà son propos suspect en commençant par dire « comme, je le sais, vous l'avez tous entendu dire ». Perlman 1976, 230, souligne l'intérêt rhétorique de cette accusation douteuse : visant un ambassadeur qui avait obtenu un succès diplomatique, elle fournit un argument *a fortiori* pour s'attaquer à un ambassadeur qui serait, quant à lui, responsable d'un échec. Même scepticisme chez WANKEL 1982, 37, qui souligne d'une manière générale l'inconsistance de bien des allégations de corruption au sein des plaidoyers. MACDOWELL 2000, 321-322, se montre seulement dubitatif et considère qu'on ne peut savoir ce qu'il en est, mais néglige la manière dont Démosthène construit ses précédents. PERLMAN 1976, 230-231, montre bien aussi comment, dans le cas d'Épicratès, Démosthène sème à dessein la confusion entre deux ambassades : celle en Perse, dont Épicratès était revenu avec des cadeaux, et celle à Sparte en 392/1, qui lui valut son accusation de trahison et sa condamnation à mort.

<sup>103</sup> Athen. VI, 251b. De même, Valère Maxime VI, 3, ext. 2, cherche un exemple de sévérité et s'intéresse donc à la disproportion entre faute et châtement, disproportion sans doute appelée à paraître plus grande avec la proskynèse qu'avec la trahison ou la corruption.

<sup>104</sup> BRIANT 1996, 324, paraît cependant ajouter foi à la liste des dons avancée par Plutarque.

<sup>105</sup> Cela cadrerait avec l'analyse de BEARZOT 2008/2009, qui montre de manière convaincante que Xénophon et Plutarque ont eu des sources différentes, les unes hostiles à Thèbes, les autres pro-thébaines. Mais elle paraît plutôt songer à des sources « sérieuses ». L'idée d'une inspiration comique a été notamment formulée par HOFSTETTER 1978, 58, TUPLIN 1996, 150 n. 46, et LENFANT 2003, 408 n. 52.

<sup>106</sup> LENFANT 2003.



représentation des *Cavaliers*<sup>107</sup>. Épicratès, lui aussi, fut, malgré son portrait d'ambassadeur corrompu dans la comédie de Platon, envoyé peu après en mission d'ambassade à Sparte<sup>108</sup>. Quant à Timagoras, si les spectateurs athéniens avaient accordé le moindre crédit à de telles allégations, on comprendrait mal que Démosthène ait omis de citer les dons mirobolants qu'indique Plutarque et se soit contenté d'évoquer une somme – même coquette – de 40 talents<sup>109</sup>.

Selon toute probabilité, la tradition sur Timagoras a donc subi trois prismes déformants<sup>110</sup> : celui des comiques, de Démosthène et de Plutarque, trois sources cultivant chacune, pour des raisons distinctes, la thématique de la corruption<sup>111</sup>. Plutarque établit une sorte de hiérarchie de comportement et donne à croire que ce que les Grecs condamnaient était la trop grande quantité de cadeaux (comme dans le cas de Timagoras), qu'il oppose à la quantité raisonnable de ceux qu'accepta Pélolidas. Mais en réalité, et Plutarque lui-même finit par l'admettre<sup>112</sup>, ce qui distingua Timagoras de Pélolidas, ce fut l'échec et le succès, et la responsabilité qui leur en incombait aux yeux de leurs concitoyens.

En fait, comme l'ont montré depuis longtemps Mosley et Perlman, les procès connus contre des ambassadeurs sont rarissimes et plus encore les condamnations<sup>113</sup>. En outre, le chef d'accusation n'est jamais la corruption, mais la trahison<sup>114</sup>, que des cadeaux sont tout au plus appelés à expliquer. Il arrive assurément à Démosthène de prétendre que la loi athénienne interdisait les cadeaux<sup>115</sup> et des Modernes n'ont pas manqué de le suivre, tel Josef Hofstetter, pour qui les ambassadeurs avaient défense expresse d'accepter des présents, sans quoi ils étaient exposés à une *parapresbeias graphè*<sup>116</sup>. En réalité, dans tous les

<sup>107</sup> WANKEL 1982, 37.

<sup>108</sup> Sur *Les Ambassadeurs* de Platon le Comique et le portrait d'Épicratès comme corrompu, voir *supra* n. 30 et 95. Sur la mission d'Épicratès à Sparte : Dem. *De legat.* [XIX] 277-80 ; Philoch. 328 F 149a (Didym. *In Demosth.* 10, 34) ; Aristid. *Panath.* [XIII] 172, 10 (I, 283 Dindorf) et scholie (III, 277 Dindorf).

<sup>109</sup> *De legat.* [XIX] 137. Plutarque parle, quant à lui, de 10 000 dariques.

<sup>110</sup> Le récit de Xénophon n'est pas pour autant « neutre » (cf. BEARZOT 2008/2009), mais à tout le moins ne met-il pas en jeu la corruption alors même qu'il paraît refléter les accusations portées par Léon, le collègue d'ambassade de Timagoras.

<sup>111</sup> Dans son article qui a fait date, PERLMAN 1976 faisait remonter à Démosthène l'impression moderne d'une corruption générale des ambassadeurs. S'y ajoute néanmoins la contribution des comiques et de Plutarque. Il est vrai que ce dernier admet dans son *Pélolidas* que la raison fondamentale pour laquelle Timagoras fut condamné ne fut pas sa corruption (30, 12), mais, dans son *Artax.* 22, 12, il dit exactement l'inverse.

<sup>112</sup> Plut. *Pelop.* 12-13.

<sup>113</sup> Cf. MOSLEY 1973, 41 ; PERLMAN 1976, 225, 231.

<sup>114</sup> PERLMAN 1976, 224.

<sup>115</sup> Dem. *De legat.* [XIX] 7.

<sup>116</sup> HOFSTETTER 1972, 102 n. 25.

cas connus, l'accusation de *parapresbeia* recouvre plusieurs griefs, qui ne se limitent jamais à l'acceptation de cadeaux. Il faut se garder d'oublier que l'orateur fait flèche de tout bois pour pouvoir accabler Eschine. Il est significatif que, dans le passage du *Sur l'Ambassade* (167) où l'orateur dit avoir refusé les dons offerts par Philippe, il n'évoque pas d'interdiction athénienne en la matière. Les cadeaux ne sont en fait condamnables que si leur remise visait à nuire au peuple<sup>117</sup>. En d'autres termes, si la corruption vient éventuellement alimenter la charge contre l'accusé (comme dans le cas de Philocrate), elle n'est que seconde et subordonnée à l'idée de la trahison<sup>118</sup>.

Les présents du Grand Roi ne font pas exception. Les accepter ou les refuser ne veut pas dire en soi se laisser corrompre ou non, y compris aux yeux des concitoyens des ambassadeurs. Dans le cas contraire, personne n'aurait pu avouer en avoir accepté. Or, s'il est, comme on l'a dit, probable que les sources conservées ne les mentionnent qu'en cas d'incident, rien ne permet de dire que les cadeaux reçus aient été dissimulés au retour dans la cité – à supposer que les ambassadeurs n'en aient pas dépensé une partie dans leur voyage de retour et que la dissimulation de richesses ait été envisageable dans des sociétés de dimensions si réduites. Certains même en firent étalage<sup>119</sup> et ni Pylampe ni Épicratès ne furent inquiétés pour les présents reçus en Perse<sup>120</sup>. Enfin, c'est dans un portrait à la gloire de Pélolidas que Plutarque précise que ce dernier accepta des cadeaux du Roi<sup>121</sup>. Si, comme on l'a dit, l'acceptation de ces cadeaux était une manière codée de manifester sa satisfaction à l'issue des négociations, on peut supposer que cela constitua une part de la faute majeure que ses concitoyens reprochèrent à Timagoras, celle d'avoir trahi les intérêts de sa cité. On ne peut donc souscrire au jugement de Pierre Briant par lequel on a commencé, tant sur le grand nombre de condamnations que sur le fait que les concitoyens des ambassadeurs aient toujours interprété les présents du Roi comme des pots-de-vin<sup>122</sup>.

<sup>117</sup> KIENAST 1973, col. 570 ; Dem. *In Midiam* [XXI] 113 ; Hypéride, *In Demosth.* [I] (V), 25. HERMAN 1987, 75-76, juge la chose confirmée par de nombreux exemples. Même position chez PERLMAN 1976, 224, MITCHELL 1997, 182-183, et surtout HARVEY 1985, 108-113. La question qui pouvait être débattue était dès lors de savoir quel était l'intérêt du peuple (HARVEY 1985, 112-113, souligne que c'était un jugement subjectif) ou quelles étaient les intentions précises de celui qui acceptait des cadeaux en matière d'intérêt public.

<sup>118</sup> Voir l'analyse de BEARZOT 2008/2009 sur le cas de Timagoras, condamné pour des raisons politiques de trahison, et non pour des raisons morales liées à la corruption.

<sup>119</sup> On songe aux paons de Pylampe. De même, Épicratès et Phormisios ne niaient pas avoir accepté des présents. Et Démos n'hésitait pas à vanter la phiale qui lui venait du Grand Roi.

<sup>120</sup> Et ce n'est pas pour ce motif-là, on l'a vu, que Timagoras lui-même fut condamné.

<sup>121</sup> Plut. *Pelop.* 30.

<sup>122</sup> Le grand nombre de condamnations qu'il suppose n'est pas attesté.

Nos conclusions semblent donc pouvoir être ainsi formulées :

1) Les dons des rois de Perse aux ambassadeurs grecs paraissent avoir été d'usage sans supposer en soi de réciprocité sous forme de prestation traîtresse. Il s'agissait de cadeaux diplomatiques, que l'on peut appeler présents d'hospitalité, à condition de ne pas entendre par là qu'ils scellaient une relation d'hospitalité personnelle et durable.

2) Les accusations de corruption visant ces ambassadeurs à leur retour sont marginales et ne figurent que dans des sources qui ne sont pas au-dessus de tout soupçon, au service d'objectifs littéraires propres à chaque auteur.

3) L'analyse ne permet pas de confirmer la thèse actuellement si populaire d'un malentendu culturel. Non seulement aucun malentendu n'est attesté<sup>123</sup>, mais encore les Grecs ont su réagir et « interagir » en faisant de l'acceptation ou du refus de dons un geste symbolique expressif, tant à l'adresse du Roi que de leurs propres concitoyens. Ils ont très bien su s'adapter à la pratique perse des présents diplomatiques, ce qui était plus que logique : comme les ambassadeurs se rendant à la cour s'engageaient dans un voyage de plus de six mois et y venaient en position de demandeurs, il n'est pas vraisemblable que dans ces conditions ils aient pu se permettre de lésiner sur des questions de protocole, raison pour laquelle, d'ailleurs, je serais également sceptique face aux anecdotes relatant des refus de *proskynèse*. Mais l'adaptation s'observait sans doute aussi du côté des concitoyens qui voyaient revenir leurs envoyés : ces ambassadeurs étaient riches dès avant leur mission, les cadeaux royaux leur avaient apporté un surplus exotique, qui compensait ce qu'ils avaient donné de leur personne et de leurs biens pour accomplir leur devoir, parfois au risque d'être retenus, séquestrés ou tués au cours de leur voyage. Leurs compatriotes ont tenu compte des usages de la cour perse et des concessions nécessaires, ils se sont montrés avant tout pragmatiques ou plus ou moins indifférents à ce qui relevait somme toute de la personne des ambassadeurs. En somme, cette différence culturelle n'a pas gêné les Grecs qui l'ont vécue et à qui elle n'a paru qu'accessoire. Ce que les cités souhaitaient avant tout était un résultat diplomatique et c'est à cette aune qu'elles jugeaient et parfois condamnaient leurs ambassadeurs aux peines les plus sévères, quand elles les estimaient responsables d'un échec – tout comme elles le faisaient pour des généraux malheureux ou pour des orateurs qui s'avéraient avoir été de mauvais conseillers). Que la destination fût la Perse et que l'ambassadeur eût reçu des cadeaux importait peu. Il est significatif qu'Épicratès, apparemment revenu de la cour perse avec des trésors d'orfèvrerie, n'en ait pas été inquiété et qu'il ait été ensuite condamné à mort pour une ambassade à Sparte, pour y avoir accepté des

<sup>123</sup> On peut toujours supposer que des malentendus ont existé, mais, en l'absence de source qui en témoigne, l'hypothèse ne peut être confirmée.

conditions de paix que sa cité rejetait. Contrairement à ce que dit Plutarque, il n'y avait pas de dons admis et de dons condamnés, mais des missions que l'on jugeait bien ou mal remplies.

## BIBLIOGRAPHIE

- AZOULAY 2004 : V. AZOULAY, *Xénophon et les grâces du pouvoir. De la charis au charisme*, Paris.
- BEARZOT 2008/2009 : C. BEARZOT, *L'ambasceria ateniese a Susa (367 a.C.)*, « Hormos », I, 100-110 (version anglaise : *Xenophon on the Athenian Embassy to Susa (367 BC)*, « Historika », I, 2011, 21-37).
- BENVENISTE 1969 : É. BENVENISTE, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. I. économie, parenté, société*, Paris.
- BIVAR 1999 : A.D.H. BIVAR, *SUMBOLON. A noteworthy use for a Persian Gold phiale*, in *Ancient Greeks West and East* (Mnemosyne, Supp. 196), ed. by G.R. Tsatskheladze, Leiden-Boston-Köln, 379-384.
- BRIANT 1996 : P. BRIANT, *Histoire de l'empire perse*, Paris, 1996.
- BURZACHECHI 1961 : M. BURZACHECHI, *Doni ospitali (xenia) e corone d'oro nei decreti della Grecia antica*, « Rendiconti della Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti », XXXVI, 103-113.
- CARTLEDGE 1990 : P. CARTLEDGE, *Fowl play : a curious lawsuit in classical Athens (Antiphon XVI, fr. 57-9 Thalheim)*, in *Nomos. Essays in Athenian law, politics and society*, ed. by P. Cartledge - P. Millett - S. Todd, Cambridge, 41-61.
- CINALLI 2015 : A. CINALLI, *Tà ζένια: la cerimonia di ospitalità cittadina*, Roma.
- COLIN et alii 2015 : *Interpretatio. Traduire l'altérité culturelle dans les civilisations de l'Antiquité*, éd. par F. COLIN - O. HUCK - S. VANSÉVEREN, Paris.
- CUNIBERTI 2014a : G. CUNIBERTI, *Le accuse di corruzione e concussione nella satira politica di Aristofane*, « Aevum », LXXXVIII, 1, 3-18.
- CUNIBERTI 2014b : G. CUNIBERTI, *Doni e favori illeciti : percezione e codificazione del reato di corruzione in Atene antica*, « Hormos », IV, 21-34.
- HARVEY 1985 : F.D. HARVEY, *Dona ferentes. Some Aspects of Bribery in Greek Politics*, in *CruX. Essays in Greek History presented to G.E.M. de Ste. Croix*, ed. by P. Cartledge - F.D. Harvey, London, 76-117.
- HENKELMAN 2011 : W. HENKELMAN, *Élien de Préneste*, in LENFANT 2011b, 159-184.
- HERMAN 1987 : G. HERMAN, *Ritualised Friendship and the Greek City*, Cambridge.
- HOFSTETTER 1972 : J. HOFSTETTER, *Zu den griechischen Gesandtschaften nach Persien*, in *Beiträge zur Achämenidengeschichte* (Historia Einzelschriften 18), hg. von G. Walser, 94-107.
- HOFSTETTER 1978 : J. HOFSTETTER, *Die Griechen in Persien. Prosopographie der Griechen im persischen Reich vor Alexander*, Berlin.
- KIENAST 1973 : D. KIENAST, *s.v. Presbeia*, *RE Suppl.* XIII, col. 499-628.

- KUHRT 2007 : A. KUHRT, *The Persian Empire. A Corpus of Sources from the Achaemenid Period*, New York-London.
- LECOQ 1997 : P. LECOQ, *Les inscriptions de la Perse achéménide*, Paris.
- LENFANT 2003 : D. LENFANT, *De l'usage des comiques comme source historique : les Vies de Plutarque et la Comédie Ancienne*, in  *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire. Représentations, récits et idéologie*, éd. par G. Lachenaud - D. Longrée, Rennes, 391-414.
- LENFANT 2011a : D. LENFANT, *Isménias et les ambassadeurs de Thèbes à la cour perse*, « Ktéma », XXXVI, 331-347.
- LENFANT 2011b : *Les Perses vus par les Grecs. Lire les sources classiques sur l'empire achéménide*, éd. par D. LENFANT, Paris.
- LENFANT 2013 : D. LENFANT, *Les malentendus culturels entre Grecs et Perses (VI<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)*, « Revue des Sciences Sociales », L, 36-41.
- LENFANT 2016 : D. LENFANT, *Le rôle de la proxénie dans les relations diplomatiques entre Grecs et Perses*, « Ktéma », XLI, 277-290.
- MACDOWELL 2000 : D. M. MACDOWELL, *Demosthenes. On the False Embassy*, edited with introduction and commentary, Oxford.
- MARIGGIÒ 2013 : V. A. MARIGGIÒ, *Greci e Persiani. Storia delle relazioni diplomatiche (550-386 a. C.)*, Lecce.
- MILLER 1997 : M. MILLER, *Athens and Persia in the fifth century B.C. A Study in cultural Receptivity*, Cambridge.
- MITCHELL 1997 : L.G. MITCHELL, *Greeks bearing gifts: the public usage of private relationships in the Greek world, 435-323 B.C.*, Cambridge-New York.
- MOSLEY 1973 : D.J. MOSLEY, *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece* (Historia Einzelschriften, 22), Wiesbaden.
- PALAGIA 2008 : O. PALAGIA, *The marble of the Persephone from Persepolis and its historical implications*, in *Ancient Greece and Ancient Iran: Cross-cultural Encounters*, ed. by S.M.R. Darbandi et A. Zournatzi, Athens, 223-237.
- PERLMAN 1976 : S. PERLMAN, *On bribing Athenian Ambassadors*, « Greek, Roman and Byzantine Studies », XVII, 3, 223-233.
- PRACHT 2006 : *Pracht und Prunk. Das Persische Weltreich*, Historisches Museum der Pfalz Speyer, Stuttgart.
- RHODES - OSBORNE 2003 : P.J. RHODES - R. OSBORNE, *Greek Historical Inscriptions 404-323 BC*, Oxford.
- RUBERTO 2009 : A. RUBERTO, *Il Gran Re e i Greci. Un dialogo possibile*, Todi.
- SANCISI WEERDENBURG 1989 : H. SANCISI WEERDENBURG, *Gifts in the Persian Empire*, in *Le tribut dans l'empire perse*, éd. par P. Briant - C. Herrenschildt, Paris, 129-146.
- SATLOW 2013 : *The Gift in Antiquity*, ed. by M.L. SATLOW, Malden-Oxford.
- SCHEID-TISSINIER 1994 : E. SCHEID-TISSINIER, *Les usages du don chez Homère. Vocabulaire et pratiques*, Nancy.
- TAYLOR 2001a : C. TAYLOR, *Bribery in Athenian Politics Part I: Accusations, Allegations, and Slander*, « Greece & Rome », XLVIII, 1, 53-66.

- TAYLOR 2001b : C. TAYLOR, *Bribery in Athenian Politics Part II: Ancient Reaction and Perceptions*, « Greece & Rome », XLVIII, 2, 154-172.
- TUPLIN 1996 : C. TUPLIN, *Achaemenid Studies*, Historia Einzelschriften 99, Stuttgart.
- VAN WEES 2000 : H. VAN WEES, review on L. G. Mitchell, *Greeks bearing gifts*, « JHS », CXX, 185.
- VICKERS 1984 : M. VICKERS, *Demus' gold phiale (Lysias 19.25)*, « American Journal of Ancient History », IX, 1, 48-53.
- WALSER 1966 : G. WALSER, *Die Völkerschaften auf den Reliefs von Persepolis*, Berlin.
- WANKEL 1982 : H. WANKEL, *Die Korruption in der rednerischen Topik und in der Realität des klassischen Athen*, in *Korruption im Altertum*, hg. von W. Schuller, München-Wien, 29-47.

